

Un beau sapin vous coûtera de \$25 à \$30 cette année

page B-6



Une grève de 5,300 médecins dès lundi au Québec

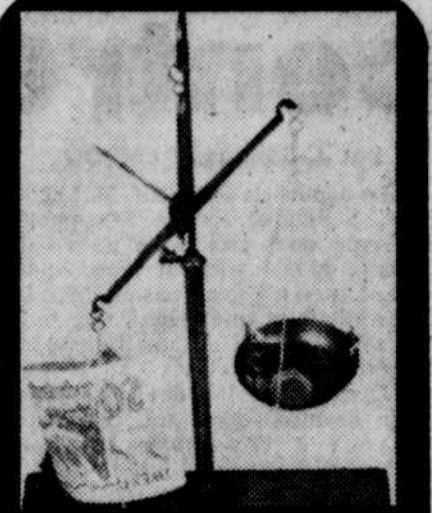
page A-3

Dollars de collection vendus à un prix exorbitant

page B-1



Les abus de l'Aide juridique



A compter d'aujourd'hui, LE SOLEIL publie une série de quatre articles sur le système québécois d'Aide juridique préparée par Pierre Tourangeau, de la Presse canadienne.

L'article d'aujourd'hui explique comment des avocats de la pratique privée munis de mandats de l'Aide juridique abusent du système de rémunération à l'acte pour accroître leurs honoraires.

Le deuxième article tentera de cerner les raisons qui conduisent à de tels abus et présentera quelques avenues de solutions.

Le troisième article présentera une autre hypothèse de solution, très discutée celle-là, soit l'abolition du principe de l'accès du citoyen au libre choix total de son procureur.

Le quatrième fera état d'une situation pour le moins exceptionnelle qui prévaut aux cellules du palais de justice de Québec, où les détenus défavorisés sans avocat sont référés systématiquement à des procureurs de la pratique privée, ce qui va à l'encontre de la loi et de la pratique établie ailleurs au Québec.

page A-5

GEM CASINO
Voir pages C-2 + C-3
Voyez notre cahier "La semaine de nos super-économies Gem"

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

85e année, no 279 144 pages 10 cahiers
QUÉBEC, MERCREDI 25 NOVEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • • • • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

L'aide sociale sera coupée aux 18-21 ans qui peuvent travailler

par Georges ANGERS

Le gouvernement québécois déposera demain à l'Assemblée nationale une série de réformes à l'aide sociale dont le passage de 18 à 21 ans de l'âge minimum d'admissibilité aux prestations d'aide sociale pour les personnes aptes au travail.

La nouvelle a été confirmée ce matin au SOLEIL par l'attachée de presse du ministre du Travail, Mme Michèle Juneau, qui a précisé que la mesure touchant les 18-21 ans serait accompagnée d'une série de propositions favorisant l'insertion de cette catégorie de la population au marché du travail.

Sans entrer dans le détail des mesures que proposera le gouvernement, Mme Juneau a admis qu'elles s'inscrivaient dans le sens des mesures annoncées par le premier ministre Lévesque dans le discours inaugural.

M. Lévesque avait alors déclaré que le gouvernement allait réaliser l'engagement pris en avril d'établir un bon d'emploi de \$3,000 pour les personnes âgées de moins de 25 ans, possédant au moins un diplôme secondaire et sans emploi depuis six mois.

Le premier ministre avait également annoncé trois autres avenues pour venir en aide aux 25 ans et moins, notamment au niveau de l'agriculture et de l'environnement.

M. Lévesque ajoutait finalement: "Pour une foule d'autres qui ne sont pas diplômés et qui constituent une partie importante des bénéficiaires de l'aide sociale, on mettra sur pied un nouveau programme appelé "chantier-jeunesse dont la mission sera de parer les organismes privés ou publics qui soumettront des projets communautaires valables pour ces jeunes, les moins bien nantis et les plus fragiles de tous."

Selon des chiffres approximatifs, il y aurait actuellement quelque 44,000

bénéficiaires d'aide sociale dans la grande région de Québec dont 11,000 environ seraient des personnes aptes au travail et âgées de moins de 25 ans.

Les mesures envisagées par le gouvernement s'inscrivent dans une série de décisions que l'on qualifie d'étape préliminaire à la réforme en profondeur de l'aide sociale annoncée, toujours par le premier ministre, dans le discours inaugural.

"Quant à l'aide sociale, le gouvernement est à préparer une réforme en profondeur qu'il entend vous soumettre dans les meilleurs délais. Dès cet automne, une étape préliminaire qui nous paraît indispensable servira à poursuivre l'assainissement de l'aide sociale et à rationaliser bon nombre des services existants", avait déclaré M. Lévesque.

Augmentations à l'étude

Par ailleurs Mme Juneau a confirmé que le Conseil des ministres étudiait la possibilité d'augmenter les prestations d'aide sociale mais qu'il était "présomptueux" à ce moment-ci de dire que les prestations d'aide sociale seraient augmentées.

Cependant Mme Juneau a précisé que ces prestations seraient indexées au coût de la vie.

Dans une lettre ouverte au ministre Pierre Marois responsable de l'aide sociale depuis la fusion de ce service à celui de la main-d'œuvre, l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec-Métro demande au gouvernement d'augmenter de 20 pour 100 les prestations d'aide sociale à compter du 1er janvier 1982.

Une famille composée d'un adulte et de deux enfants sur l'aide sociale retire un montant mensuel de \$545,59, en additionnant l'aide sociale et les allocations familiales. Une fois le logement, l'éclairage, la nourriture, le

Voir A-2, AIDE

TVA fait des "excuses" à Charron sans révéler le nom



Réjean Lacombe

En refusant, une fois de plus, hier de se conformer aux "dernières" exigences du leader du gouvernement, Claude Charron, le réseau de télévision TVA et son journaliste Bernard Chabot s'exposent aujourd'hui à subir le courroux du député péquiste de Saint-Jacques.

Ce matin, le ministre Charron, en compagnie de son avocat et de ses adjoints, étudiait quelle attitude il allait adopter à la suite des excuses publiques formulées hier soir par Bernard Chabot.

Depuis jeudi dernier, cette épineuse affaire a eu largement le temps de tourner au vinaigre.

Claude Charron n'a guère pris un reportage télévisé du journaliste parlementaire Bernard Chabot qui indiquait "qu'un membre du personnel du cabinet du leader du gouvernement" était figurant dans un film pornographique tourné dans un local de l'Assemblée nationale.

Vendredi matin, le ministre Charron dénonça, au cours d'une brève conférence de presse, le contenu de ce reportage et somma TVA de divulguer le nom de ce personnage dont faisait allusion la veille au soir le journaliste Bernard Chabot. Les dirigeants de TVA invitent tout bonnement Claude Charron à aller quérir l'information demandée auprès du ministre de la Justice, Marc-André Bédard, tout en prenant bien soin de préciser que le ministre Charron n'était nullement impliqué dans cette sordide affaire.

Voir A-2, TVA



Claude CHARRON

Taxis, autobus et camions

Hausse probable de tarifs

par Pierre MARTEL

Il semble probable que la Commission des transports du Québec (CTQ) apportera des ajustements aux tarifs exigés par les taxis, les transporteurs écoliers et les transporteurs faisant du charte-partie (charter) par autobus.

Depuis quelques jours, la direction de la recherche socio-économique de la CTQ évalue l'impact de la hausse de la taxe québécoise sur l'essence décrétée la semaine dernière à l'occasion du budget supplémentaire déposé par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

"D'ici la fin de semaine, notre service de recherche devrait avoir fait le tour de la situation et être en mesure de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux tarifs actuels", de confier le secrétaire de la CTQ, Me Pierre Simard.

Le geste de la Commission des transports du Québec a été rendu possible à la suite d'un arrêté en conseil adopté la semaine dernière par le Conseil des ministres du Québec. En effet, au lendemain du budget

supplémentaire, le Conseil des ministres a décidé d'amender le règlement numéro 2 afin de donner à la CTQ le pouvoir de modifier le plus rapidement possible les tarifs de transport si elle le juge approprié.

Selon le secrétaire de la Commission des transports, la décision que doit prendre son organisme devrait être normalement rendue publique vers la fin de semaine notamment dans le cas des taxis.

Quant au transport écolier, la décision pourrait ne pas être connue du public puisque une hausse des tarifs concernerait essentiellement trois types d'intervenants: le ministère des Transports, les commissions scolaires et les transporteurs écoliers.

Transport lourd

Déjà, la semaine dernière, avant l'adoption de l'arrêté en conseil modifiant le règlement numéro 2, la CTQ avait accordé des hausses de tarifs aux transporteurs routiers. Les hausses seront rendues publiques au cours des prochains jours.

Par ailleurs, en vertu d'une décision rendue en 1974, les compagnies

d'autobus oeuvrant dans le transport en commun (Voyageur, par exemple) peuvent automatiquement hausser leur tarification d'environ 5 pour 100 sans avoir à obtenir l'approbation de l'organisme régulateur.

En effet, en 1974, dans une décision dans la Commission des transports, une clause escalatoire était incluse. En gros, celle-ci stipulait que les entreprises de transport en commun du secteur privé touchées par une hausse des prix du carburant pouvaient hausser leurs tarifs d'un demi de 1 pour 100 à chaque fois que le prix du carburant augmentait de trois cents le gallon.

Or, la hausse décrétée par M. Parizeau signifie, selon la clause escalatoire de 1974, que les entreprises de transport en commun peuvent augmenter leurs taux d'environ 5 pour 100.

Evidemment, la décision du ministre des Finances du Québec de porter de 20 à 40 pour 100 la taxe québécoise sur l'essence a eu beaucoup de répercussions sur à peu près tous les individus et toutes les entreprises.

Seulement au ministère des Transports du Québec, la nouvelle taxe provinciale sur l'essence entraînera une augmentation d'environ \$500,000 pour le déneigement des routes au cours de l'hiver qui s'en vient.

Au niveau du budget général du ministère des Transports, au cours de la prochaine année, la nouvelle taxe se traduira par un déboursé additionnel de \$3,8 millions à l'entretien des routes et \$5,25 millions à la construction de routes.

Les secrets à la poubelle

CONCORD. New Hampshire (AFP) — Des documents militaires secrets ont été découverts dans un dépôt d'ordures du New Hampshire, a affirmé hier l'ancien gouverneur républicain de cet Etat, Meldrim Thomson.

Il s'agit de feuillets d'ordures concernant des rapports sur le terrorisme international et des moteurs d'avions, portant la mention "secret et confidentiel", en provenance de la base militaire de Pease à Newington, dans le New Hampshire, a précisé M. Thomson.

Il a révélé que ces documents avaient été découverts à Ports-

mouth en septembre dernier par un journaliste d'un quotidien local au cours d'un reportage sur les rongeurs.

C'est une "infraction flagrante aux normes de sécurité militaires", a déclaré l'ancien gouverneur. "Je pense que les services secrets soviétiques (KGB) auraient trouvé là une mine d'or", a-t-il ajouté.

M. Thomson a précisé qu'il avait décidé d'envoyer ces documents à la commission des armées du Sénat au Congrès. La base militaire a déclaré avoir ouvert une enquête sur les affirmations de M. Thomson.

Sommaire

Annonces classées	H-6 à H-16
Arts et spectacles	G-8 à G-11
Bandes dessinées	H-14
Bridge	H-10
Carrières et professions	D-4
Consommation	B-2 à B-10
Décès	H-19
Economie-finances	G-1 à G-3
Editorial	A-4
Feuilleton	G-10
Hier et aujourd'hui	H-18
Horoscope	H-13
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	E-1 à E-15
Mot mystère	H-7
Mots croisés	H-9
Où aller à Québec	G-11
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	H-12
Pierre Champagne	A-15
Sciences	F-10
Sport	D-1 à D-10
Télévision	G-10

météo

Ensoleillé avec passages nuageux, aujourd'hui et demain.

détails, page H-6



On connaît not'monde!



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en

Pas d'écoute électronique contre Pagé

par J.-Jacques SAMSON

Le député de Portneuf, M. Michel Pagé, a indiqué hier à l'Assemblée nationale qu'il prenait la parole du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qu'il n'y avait pas eu d'écoute électronique, même illégale, sur la ligne téléphonique de son bureau, le numéro 643-2301.

Le député de Portneuf avait lancé jeudi dernier, dans un débat tumultueux à l'Assemblée nationale, avoir des informations en ce sens. Il avait précisé au ministre, en privé, le nom d'une personne qui aurait pu s'être adonnée à cette activité ou à l'instigation de qui sa ligne téléphonique aurait fait l'objet d'écoute électronique.

Le ministre de la Justice soutenait catégoriquement pour sa part que selon ses informations, aucune écoute électronique n'avait été autorisée ou pratiquée à l'endroit de mem-

bres de l'Assemblée nationale. Me Bédard s'était engagé à vérifier scrupuleusement auprès de la Sûreté du Québec les informations fournies ensuite confidentiellement par le député libéral.

Hier, le ministre a de nouveau répété, après ces nouvelles vérifications à la SQ, qu'aucune écoute électronique légale ou illégale n'a été pratiquée, par ou à l'instigation de la personne mentionnée par M. Pagé ou par les services de la Sûreté du Québec.

Le député de Portneuf n'a pu fournir aucune précision supplémentaire pour étayer les soupçons dont il faisait part jeudi dernier et il a accepté la parole du ministre.

Les députés du Parti québécois ont conspué M. Pagé l'accusant d'avoir fait preuve d'irresponsabilité et d'avoir lancé une "baloune" pour discrediter le gouvernement.

La GRC continue d'infiltrer le gouvernement du Québec

MONTREAL (PC) — Des sources de la Gendarmerie royale du Canada infiltrées au sein du gouvernement du Québec continuent de recueillir des informations de nature politique même si cela dépasse le cadre de leur mandat.

C'est ce qu'a reconnu le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, dans une entrevue qu'il accordait au quotidien montréalais La Presse, entrevue publiée dans l'édition de mercredi du journal.

M. Kaplan reconnaît également que la Commission McDonald avait dénoncé cette pratique l'hiver dernier et qu'il n'avait émis aucune directive précise pour la faire cesser.

"Je ne crois pas qu'une telle directive serait pratique, déclare à La Presse M. Kaplan. Nos sources nous donnent des renseignements qui sont à l'intérieur du mandat et ajoutent

parfois d'autres données qui ne le sont pas".

Selon M. Kaplan, ces informations sur des sujets politiques ne sont pas transmises aux ministres à Ottawa même si cela pourrait être utile.

"J'ai récemment eu un cas de nature économique qui n'a pas été transmis", a précisé M. Kaplan.

Au nombre de ces informations politiques se trouvaient des questions comme le budget annuel du PQ, un projet de constitution pour un Québec indépendant, un remaniement ministériel possible, les priorités législatives du gouvernement québécois, et les instructions d'un ministre québécois sur la façon dont les fonctionnaires provinciaux pourraient utiliser les fonds du gouvernement fédéral, à l'étranger, pour promouvoir les intérêts du Québec.

TVA

(Suite de la première page)

Non satisfait de ces explications, Claude Charron est revenu à la charge hier à l'Assemblée nationale et a redemandé "pour la dernière fois au réseau TVA et à son journaliste de service" de rendre public le nom de cette personne.

La réplique

Mais, hier soir, le réseau TVA, par l'entremise de son vice-président exécutif, Claude Blain, ripostait à la requête de Claude Charron. Tout en précisant qu'il prenait bonne note de la déclaration et de la demande de précision de Claude Charron, M. Blain ajoute dans un communiqué de presse que "compte tenu des règles de coordination des bulletins de nouvelles qui prévalent à l'intérieur du réseau TVA, je suis persuadé que la direction du service des nouvelles de notre associé CFCM-TV, Québec, de qui émanent les reportages en cause, agit, dans les circonstances, dans un esprit où prédominent l'intérêt public et le respect des normes journalistiques appropriées".

Pour sa part le journaliste Bernard Chabot a expliqué "qu'une erreur humaine d'un membre de l'équipe chargée de la préparation du bulletin de nouvelles du réseau TVA qui enlevait les mots "de soutien" au texte de présentation du reportage de jeudi dernier a laissé l'impression qu'il s'agissait d'un membre du personnel politique du ministre Claude Charron. Prenant pour acquis que les mots "employé de soutien" avaient été diffusés sur nos ondes le lendemain donc vendredi le reportage soulignait que le réseau TVA n'avait jamais voulu laisser entendre que le ministre Charron ou un membre de son personnel politique étaient impliqués dans cette affaire.

M. Chabot ajoute: "A cause de cette malheureuse erreur de manipulation il n'est que normal d'exprimer des excuses publiques à M. Charron en lui demandant de croire que nous n'avons jamais eu l'intention d'associer directement ou indirectement son nom et celui des membres de son personnel politique à cette histoire scabreuse de vidéo-cassettes pornographiques".

Les moyens...

La menace que laisse planer le ministre Charron à l'endroit de TVA et de Bernard Chabot est d'avoir recours à des "moyens légaux" ou encore à la loi de la législation et aux règlements de l'Assemblée nationale.

Claude Charron n'était pas d'humeur à plaisanter hier. Il parle de "saloperie". Il qualifie le journaliste de TVA de "journaliste médiocre". Du même souffle, il traite le réseau TVA de "champion de la télévision "cheap" au Québec".

Le leader du gouvernement n'est pas satisfait des explications fournies par le réseau TVA lors de son bulletin télévisé de vendredi soir qui disculpait le ministre Charron et son personnel politique. Il indique que seule la personne impliquée, "si elle existe"

Les milieux financiers américains inquiets du déficit élevé du Québec

MONTREAL (PC) — La firme américaine Moody's, qui fixe les cotes de crédit des gouvernements, s'inquiète de l'ampleur du déficit du Québec et du niveau élevé d'emprunt que devra effectuer la province cette année, mais ne prendra pas de décision avant un mois sur la cote québécoise.

Celle-ci, de même que celle d'Hydro-Québec, est présentement fixée à AAA, soit la deuxième meilleure, après AAA, que détiennent trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Selon un porte-parole de Moody's, M. Timothy Crowell, les milieux financiers américains sont inquiets du niveau élevé du déficit québécois, estimé à \$3.3 milliards dans le dernier budget Parizeau, de même qu'ils expriment des réticences sur le niveau d'emprunt que compte effectuer le Québec cette année, soit \$2.9 milliards.

M. Crowell, vice-président de Moody's, a précisé qu'il a rencontré, la semaine dernière, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, pour discuter de la situation.

AIDE (Suite de la première page)

téléphone, les vêtements, les assurances, le transport et les médicaments payés, il reste exactement \$16.14 par mois à cette famille, explique l'association dans sa lettre.

A cette demande d'une hausse de 20 pour 100 des prestations à compter du 1er janvier, l'association en ajoute trois autres, soit l'indexation aux trois mois, la hausse des prestations des personnes âgées de moins de 30 ans aptes au travail et l'arrêt des coupures face aux médicaments, aux pensions alimentaires, aux erreurs administratives et au retour au travail.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient irréguliers, ce mercredi matin, à l'ouverture de la séance, à la Bourse de Montréal.

Kiena grimpeait de 1/4 à \$16 1/4, Noranda ajoutait 1/4 à \$23 1/4, Carling O'Keefe progressait de 1/4 à \$5 1/4 et Gulf prenait 1/4 à \$20 1/4 tandis que York Lampton reculait de 1 point à \$15 et que Dome Canada chutait de 1/4 à \$5 1/4. Par contre, Bombardier B demeurait stable à \$11 1/4.

RYAN

(Suite de la première page)

nements peuvent survenir" a ajouté l'ancien premier ministre qui a tenu à préciser qu'il n'avait aucune intention de s'imposer.

Selon Le Devoir, le chef du PLQ s'est entretenu avec les membres de l'exécutif de l'association libérale du comté de Saint-Laurent, lundi soir, à la permanence de la rue Gilford, à Montréal.

Cette rencontre visait à s'assurer que le choix du successeur du député démissionnaire Claude Forget se fera "dans les meilleurs intérêts" du parti, soutient le quotidien qu'a déjà dirigé M. Ryan.

Toujours selon Le Devoir, ces discussions secrètes entre le chef du parti et les membres de l'exécutif de Saint-Laurent ont rapidement conclu à un consen-

sus: afficher officiellement une impeccable neutralité.

Dans la pratique, on s'est entendu de part et d'autre, pour susciter le plus grand nombre de candidatures de haut calibre, sans faire appel toutefois à M. Bourassa, poursuit Le Devoir.

A ce jour, le parti a sollicité les candidatures de deux personnalités connues: l'avocat Yves Tardif et le notaire Germain Leduc. Le notaire Leduc est d'avantage connu de la population de la circonscription de Saint-Laurent tandis que Me Yves Tardif s'est fait connaître à l'intérieur du parti pour avoir été député du comté D'Anjou de 1973 à 1976.

le mot du jour

Trop d'air

Le titre concédant des franchises, des privilèges, est une charte. Ce mot ne s'écrit plus, de nos jours, qu'avec un seul "r". Il ne faut pas le confondre avec Chartres, ville française célèbre par sa cathédrale.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 06:30 à 10:30
Sam: 09:00 à 13:00

647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

☐ au trente et un pour homme

VENTE DE COMPLETS

189.⁹⁵



■ prix réguliers jusqu'à \$295.

des complets deux ou trois pièces, en pure laine peignée unie, à rayures, tweeds ou chevrons, modèles avec veston à épaules naturelles, petits revers à crans descendus et fente médiane. gilet trois poches et pantalon droit. bon choix de couleurs. tailles de 36 à 46.

la maison
Simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

☐ au trente et un pour homme

VENTE VESTONS HARRIS TWEED

179.⁹⁵



■ tweed d'Écosse exclusif à Simons

vestons sport Harris tweed, pure laine tissée main. exécutés selon les critères de coupe Simons; épaules naturelles, boutons de cuir et poches à rabat. disponibles en 6 tweeds unis ou à chevrons variés. tailles de 36 à 44 court, de 36 à 46 régulier et de 40 à 46 long. rég. \$225.

la maison
Simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

☐ au trente et un pour homme

VENTE DE BAS

2.⁹⁹

les bas à motif de pointe de diamant, en tricot soyeux acrylique et nylon. marine et bordeaux, gris et rouge, marine et rouge, brun et beige, taille universelle. rég. 4.25

la maison
Simons
place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

LA QUOTIDIENNE
6-7-6
Tirage de mardi
Informations: 643-8990

Débrayage de 5,300 médecins lundi

MONTREAL (PC) — Les quelque 5,300 médecins omnipraticiens en colère du Québec, appuyés par des milliers d'autres professionnels de la santé, ainsi que de leurs patients vont tenir lundi une journée d'étude provinciale, avec une réunion principale à Montréal, et d'autres réunions parallèles dans des centres régionaux pour lancer une sorte de guerre à finir contre le projet de loi 27, déposé la semaine dernière par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

Établissant bien clairement que tous les médecins acceptent les objectifs du projet de loi, mais en rejetant les moyens, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOP), le Dr André Czizrom, réclame "le retrait pur et simple du projet de loi 27, tel que formulé".

Au cours de sa conférence de presse, hier, il a déclaré "qu'au nom de la santé publique, le gouvernement cherche à déstabiliser le syndicalisme professionnel, en particulier le syndicalisme médical, en portant atteinte aux droits fondamentaux de représentation et de négociation, substituant des décisions unilatérales à des solutions négociées". Selon lui le projet de loi transfère à des technocrates des pouvoirs jusqu'ici partagés par le ministre et la fédération.

"Non, merci"

C'est par un "non, merci" retentissant que les omnipraticiens entendent s'opposer à ce projet, qui, selon eux, "rapatrie à la Trudeau" entre les mains des technocrates du MAS des pouvoirs et des responsabilités que les médecins ont acquis lors des négociations de leur entente collective de 1973 et de 1976.

Ils ont donc décidé de se donner une stratégie de combat dont le premier mouvement sera la journée d'étude provinciale lundi. A Montréal, c'est au Centre Paul-Sauvé que doivent se réunir les médecins, qui fermeront leur cabinet pour toute la journée tandis qu'ils ne répondront qu'aux appels d'urgence dans les centres hospitaliers.

Jusqu'ici, la fédération annonce également que la journée d'étude sera observée par les 150 omnipraticiens de Saint-Hyacinthe, Granby, Cowansville et des régions environnantes. D'ici la fin de la semaine, on s'attend à ce que d'autres régions décident également soit de tenir une journée d'étude régionale ou encore de venir participer à celle du Centre Paul-Sauvé.

Le Dr Georges Boileau, directeur de la fédération, croit que les médecins pourraient réunir près de 10,000 personnes au centre, qui est le lieu privilégié des ralliements du Parti québécois ainsi que des centrales syndicales.

Le président de la fédération, le Dr Czizrom, considère qu'avec le dépôt du projet de loi 27, "il apparaît maintenant évident que le ministre a refusé jusqu'ici de s'asseoir à la table de négociation pour créer un climat tel qu'il puisse déposer son projet de loi".



M. Lévesque: "Les années de développement et de vaches grasses sont révolues".

Le défi imposé aux fonctionnaires

Lévesque définit le "supportable"

par Ghislaine RHEAULT

Les employés de l'Etat devront au cours des prochaines années travailler plus fort, être plus mobiles tout en voyant leur feuille de paie augmenter moins vite. Leur rémunération globale sera alignée sur celle des employés du secteur privé les mieux rémunérés et leur fardeau d'emploi ainsi que leur mobilité devra se rapprocher de ce qui est considéré comme "supportable" par les gouvernements voisins.

Le premier ministre René Lévesque a tracé hier plus précisément qu'il ne l'avait fait dans le discours inaugural, les normes sévères dans lesquelles les négociations dans les secteurs publics et parapublics devront s'engager l'an prochain et les retombées des restrictions budgétaires dans toutes les strates de la fonction publique.

A l'intention des hauts fonctionnaires et cadres membres ou invités de l'Institut d'administration publique auxquels il s'adressait hier, le premier ministre a rappelé les faits suivants fondés sur une étude de l'ENAP: entre 1967 et 1980 le nombre de cadres de la fonction publique au Québec s'est accru quatre fois plus rapidement que celui des fonctionnaires (de 750 à 2500). Tant et si bien qu'on est passé de 61 à 25 employés par cadre dans la fonction publique au cours de ces années. Ce qui n'a pas empêché la proportion de femmes dans la haute fonction publique de plafonner à moins de 2 pour 100.

Mais, a dit M. Lévesque, les années de développement et de vaches grasses sont révolues. Et s'il faut encore songer à augmenter la proportion de femmes chez les hauts salariés de l'Etat le renouvellement et l'avancement du personnel des cadres en général seront fortement ralentis. Ces changements exigeront d'eux des efforts d'imagination et une compétence accrue en tant que gestionnaires.

Déjà le plafonnement dans les promotions et le renouvellement du personnel de la "haute" fonction publique s'est fait sentir. En cinq ans, a dit M. Lévesque, qui citait alors une étude du Centre d'études politiques et administratives du Québec de l'ENAP, le nombre de promotions est passé de 209 à 164 (soit de 11.5 pour 100 à 7 pour 100 des effectifs) et le taux de renouvellement des cadres a diminué à 4.2 pour 100 alors qu'il est passé de 8.5 pour 100 à 5 pour 100 dans la fonction publique.

M. Lévesque a invité les hauts fonctionnaires à s'attaquer résolument aux défis nouveaux que pose la situation économique difficile: les facteurs favorables à "l'installation" de l'Etat dans les années 1960 et 1970 sont bel et bien disparus: l'après-dépense avait favorisé la création d'une "armature" étatique inexistante jusque-là; jusqu'en 1974, l'augmentation rapide de la richesse collective et de la part de l'Etat dans ce gâteau collectif ont été des facteurs de développement pendant que l'Etat devenait en quelque sorte la "locomotive" collective.

Aujourd'hui, il deviendrait risqué de l'augmenter sans gruger dans le reste qui en supporte le fardeau.

M. Lévesque a invité les hauts fonctionnaires à pratiquer une gestion "économique" en s'attaquant même s'il le faut à des réductions de coûts qui peuvent paraître "quétaines".

De son côté, le gouvernement s'emploiera à augmenter le niveau de satisfaction des cadres en termes de responsabilités assumées, d'autorité et de délégation de pouvoir.

voir chronique par C-4

Apparition d'un nouveau type de crime économique

par Michel TRUCHON

Les citoyens désireux de ne pas devenir la cible des criminels et fraudeurs de tout acabit devront compter avec une nouvelle préoccupation. Un nouveau type de crime économique vient en effet de faire son apparition et il prend sa source dans des renseignements recueillis auprès de gens sans méfiance.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a révélé hier, que des fraudeurs entrent en communication avec des citoyens, se faisant passer pour des représentants d'organismes publics ou de compagnies.

Expliquant à leur interlocuteur qu'ils ont la possibilité d'être inscrits sur une liste leur donnant droit à l'attribution d'un prix, ils leur extirpent des renseignements confidentiels comme leur date de naissance, leur numéro d'assurance sociale, leur numéro d'assurance maladie, de permis de conduire, ou encore, jouant d'audace, ils prétendent être à l'emploi d'un grand magasin où la personne a demandé une carte de crédit. Souvent, par hasard, c'est le cas et à l'autre bout de la ligne, la personne n'a aucune réticence à fournir des renseignements supplémentaires.

Munis de tous les détails nécessaires, les fraudeurs se font délivrer une carte d'identité au nom de la personne jointe par téléphone. Avec cette carte, ils ouvrent un compte en banque au nom de leur victime avec un dépôt minimum quand cela est nécessaire. Ils vont même jusqu'à se faire imprimer des chèques personnalisés.

Puis, c'est le grand magasinage! Ils font le tour des magasins, généralement dans une région éloignée du lieu de résidence de la personne dont ils ont emprunté l'identité et payent par chèque. Comme généralement les commerçants se contentent de noter le numéro de permis de conduire avant d'accepter le chèque, il leur est facile de payer de cette façon.

Nul besoin de préciser que ces chèques "rebondissent". Et la banque de communiquer avec Monsieur "X" pour apprendre que ce dernier n'a jamais ouvert de compte à cet endroit...

Citoyens pénalisés

Il est cependant des cas où les gens ayant été victimes d'une telle fraude ont dû subir les foudres des établissements bancaires. Ainsi, d'expliquer l'agent Jacques Lapointe, du service des communications de la Sû-

reté du Québec, certains ont eu la désagréable surprise de voir leurs comptes de banque légitimes, dans d'autres établissements, gelés en attendant que l'imbricatio du faux compte soit éclairci.

C'est à la suite de deux plaintes portées à Lévis et à Sainte-Foy que les agents de la section des crimes économiques de la SQ à Québec ont décidé de mettre la population en garde contre ce nouveau genre de fraude.

À Montréal, de dire l'agent Lapointe, cette façon de procéder vient également d'être découverte et déjà la police de la CUM ne compte plus les cas de fraude ou les plaintes logées par les victimes.

La valeur des marchandises obtenues de cette façon n'a pas encore pu être établie, mais le chiffre pourrait être quasi astronomique, si on se fie à l'exemple d'une des plaintes déposées à Québec.

Dans ce cas, en effet, les transactions ont dépassé \$1,000 en l'espace de quelques jours, grâce à des achats de \$250 et \$300. Multiplié par le "nombre quasi incalculable" de cas relevés par la police montréalaise, le phénomène prend de l'importance.

La police n'a aucun doute qu'elle est en présence d'un réseau bien structuré, mais elle ne fait que commencer son enquête et personne n'a encore été appréhendé.

Le seul geste concret qui peut être fait pour l'instant, de dire l'agent Lapointe, est de recommander aux gens d'être très prudents et de ne pas fournir de renseignements à des personnes dont ils ne sont pas certains de l'identité.

Station de radio vendue à Cornwall

CORNWALL (PC) — Price-Waterhouse, une firme de comptables de Montréal, a confirmé, la vente de la station radiophonique de langue française CFIX-AM, de Cornwall, en Ontario.

L'acquéreur, Veerndra Adhya, employé d'une étude légale de Toronto, a pris possession de la station vendue.

M. Adhya a travaillé au cours des 12 dernières années en tant qu'animateur à la pige. Il a déclaré ne pas parler le français, mais avoir l'intention d'exploiter en langue française la station qu'il vient d'acheter.

Baribeau suspend sa production

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — L'industrie Baribeau, qui fabrique divers objets en bois pour la cuisine, ne fait plus de bruit depuis quelques jours. Les 150 employés d'usine ont été mis en chômage, lundi, pour une période de six semaines.

M. Simon Baribeau a déclaré au SOLEIL, hier, que cette fermeture temporaire permettra de mettre à jour les feuilles d'inventaire en même temps que d'écouler un surplus de production.

Un semblable arrêt de travail survient généralement à chaque année, à cette période-ci; mais cette fois, il sera un peu plus long en raison du contexte économique.

Une vingtaine d'employés cadres et de bureau ainsi que 30 vendeurs demeurent à l'ouvrage.

Baribeau et Fils Inc. est établi sur la rue Saint-Laurent à Lévis depuis 1922. L'entreprise emploie annuellement trois millions de bois (pieds mesure de plan-



Baribeau et Fils Inc. est établi sur la rue Saint-Laurent à Lévis.

Malchance à la roulette suisse

La CUQ emprunte \$18.5 millions pour rembourser une dette de \$10.3 millions

par MARC LESTAGE

Le conseil de la Communauté urbaine de Québec a accepté hier de contracter un emprunt de \$18.5 millions sur le marché européen pour refinancer un emprunt original de \$10.3 millions transigé en francs suisses, à la fin de 1972.

Est-il nécessaire de rappeler la difficile expérience de la CUQ sur le marché monétaire suisse? En 1972, pour financer une partie de l'infrastructure du parc industriel de Saint-Augustin et de l'incinérateur de Québec, on emprunte \$10.5 millions en francs suisses qui avaient alors une valeur unitaire d'environ \$0.30 canadiennes.

A l'échéance, sept ans plus tard, en 1980, le franc suisse valait près de \$0.70 canadiennes. En plus de devoir rembourser alors les intérêts courus de près de 7 pour 100, la CUQ héritait d'une dette de capital évaluée à \$18.5 millions que l'on a refinancée une première fois pour un an auprès des mêmes créanciers, l'automne dernier.

Il a été convenu à l'époque avec le ministère

des Affaires municipales que "les emprunts transigés en devises étrangères présentaient une grande valeur spéculative et qu'il était préférable de s'en abstenir".

C'est ainsi que récemment on a publié des appels d'offres afin de renouveler l'emprunt de \$18.5 millions de 1980 sous forme d'eurodollars canadiens. Il faut entendre par là que ces sommes empruntées en Europe représentent à l'origine et à l'échéance l'équivalent de \$18.5

millions canadiens, indépendamment des cours des devises étrangères entre-temps.

De la sorte, il est possible d'emprunter \$18.5 millions auprès de banquiers européens sans risque de devoir rembourser un montant supérieur en capital par la suite en raison des fluctuations des monnaies usuelles respectives des partenaires.

Dans le cas présent, l'emprunt sera réalisé auprès d'un groupe formé de la Banque Nationale de Paris, la Ban-

que Bruxelles Lambert S.A. et la firme Grenier, Ruel et Cie Inc.

Le conseil

Le conseil de la Communauté urbaine de Québec devait sanctionner ce projet d'emprunt de l'exécutif hier pour la bonne et simple raison que le comité exécutif de la CUQ a le mandat de réaliser des emprunts seulement lorsqu'il s'agit d'un taux

d'intérêt inférieur à 15 pour 100.

En d'autres temps, les membres du conseil de la CUQ formé de 33 maires et conseillers des 13 villes membres auraient simplement été informés de cette décision et leur accord n'aurait pas été requis légalement. L'emprunt accepté hier échappait à cette règle en raison de son taux d'intérêt de 16% pour 100.

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

• GEM
• ZELLER'S

INSÉRÉS DANS CETTE ÉDITION

LOCAL A LOUER
260, St-Vallier ouest
Québec
IDEAL POUR RESTAURANT OU AUTRE COMMERCE
Récemment rénové. Prés d'un stationnement.
Informations: 523-9637 le jour

COFFRE-FORT "MILNER" A TOUTE EPREUVE
Poids: 4,000 livres, extérieur 50" x 62" x 24", 4 sections intérieures de 21" x 18" x 24", 4 tiroirs avec serrures 9 1/2" x 4 1/2" x 18". Prix à discuter.
Jour ou soir: (418) 622-0345
Mme Bilodeau

Rabais de 50¢ par livre DE CAFÉ
sur présentation de ce coupon aux magasins suivants:
GRAINS A. L.
DE CAFÉ ENR. VAN HOUTTE
Rue du Vieux-Québec Magasin de Place Laurier
Place Laurier seulement (mail nord)
Cette promotion se termine le 5 déc. 1981

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
Examen de la vue — Lunettes — Verres de contact
Tél.: 524-8417
376, DU ROI, SUITE 308
QUEBEC G1K 2W6
(en haut de la Société des Alcools)

Exposition «Huiles récentes»
Michel Massicotte B.A. Peintre
du 26 au 30 novembre 1981 de 10h00 à 18h00
Salle de réception, 9^e étage

Le Stomble
1155, ave Turnbull, Québec

LOCATION
4614, Promenade des Soeurs
Cap-Rouge, Québec
G0A 1K0 - (418) 653-5123

D'ici le 30 novembre 1981, nous signons nos baux pour occupation en juillet 1982, aux taux de location de 1981, et ceci pour nous permettre de mieux planifier notre production.

PLACE SEIGNEURIE	*taux 1981	taux 1982
	\$540	\$605
MERIGNAC-SOUS-BOIS	\$635	\$705
VILLAS DU VILLAGE	\$575	\$635

Pour rendez-vous, le soir: 656-6437 - 659-3864
le jour: 653-5123
Modèles ouverts pour visite
*basé sur un bail d'un an.

Les parcs incertains de Lessard



Jacques dumais

Depuis hier, le gouvernement du Québec est garant de cinq parcs naturels classés, selon les normes internationales, pour la conservation et la récréation. Ayant d'ores et déjà répertorié les parcs du Mont-Orford et du Mont-Tremblant, il y a quelques mois, le titulaire du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Lucien Lessard, devient le gardien officiel du nouveau parc de la Gaspésie, des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins et il confère un statut de réserve faunique à l'ancien parc des Laurentides.

A priori, les Québécois béatifieront M. Lessard pour ce brio, après de tumultueuses audiences publiques et d'inénarrables querelles de clochers ministériels, sur la base de la loi sur les parcs adoptée en 1977, modifiée en 1979 et interprétée de différentes façons depuis lors. Mais voilà, les parcs de M. Lessard demeurent des parcs sur papier, susceptibles de voir leur tracé chambardé sous l'emprise du développement économique. Car la conservation est une chose tandis que l'exploration ou l'exploitation minière ou forestière en est une autre de prime importance à l'heure du chômage massif.

Il s'agit là d'un équilibre plutôt artificiel à créer quand un gouvernement ne planifie que de quatre ans en quatre ans, subit, entre-temps, les pressions à la fois des développeurs privés, des députés dont le souci honorable consiste à faire tomber une manne ponctuelle sur leurs commettants et de ministères sectoriels, tous jaloux de leurs prérogatives et dont la mission essentielle de certains vise moins à sauvegarder qu'à exploiter au plus vite nos ressources territoriales.

Le cas du parc de la Gaspésie illustre le danger qui guette l'avenir des quatre autres parcs nationaux, sans compter ceux de la métropole que M. Lessard prévoit classer en janvier. Des audiences publiques ont eu lieu mais d'autres suivront, en même temps que les tergiversations ou les virages de Québec, parce qu'une compagnie a de mirifiques projets miniers autour du mont Olivine: comme par hasard, le nouveau parc — classé — de la Gaspésie a été amputé de moitié! La charcuterie du parc des Laurentides, par ailleurs, donne le feu vert pour des opérations industrielles ultérieures dans la réserve faunique. Quant à la zone d'affectation désignée provisoirement pour l'exploitation forestière autour du Mont-Tremblant, rien ne forcera le gouvernement de l'époque à la réintégrer au parc comme prévu, en 1990.

Si une volonté politique globale ne s'impose pas en vue de la conservation coûte que coûte, M. Lessard sombre dans l'angélisme lorsqu'il s'en remet aux populations bornant ces parcs pour mobiliser spontanément à sa place contre les blitz industriels pouvant hypothéquer l'écosystème. D'innombrables aventures minières et forestières sans entraves ont jalonné l'histoire du Québec qui, après un coup d'argent, ne laissent aujourd'hui que des cicatrices sur certains de nos plus beaux sites naturels.

Les Québécois n'ont pas de tradition dans le domaine de la conservation. Des réserves écologiques, parcs de conservation, de récréation, arrondissements naturels, parcs naturels urbains, réserves fauniques, aux zones d'exploitation contrôlée, ils nourrissent souvent le mythe de l'immensité et de l'indestructibilité territoriale. Le drame est que leur gouvernement devient un guide encore plus myope après son premier mandat fondé sur des visions d'avenir. Nos enfants hériteront-ils de parcs ou de carrières?

le monde vu d'ici

La bonne volonté stratégique de Moscou



paul lachance

La semaine dernière, le président Reagan dévoilait l'offre qu'il avait faite au président Brejnev de réduire "substantiellement" les armements nucléaires des deux superpuissances en Europe.

Au début des entretiens qu'il entamait, lundi, à Bonn, avec le chancelier ouest-allemand, Helmut Schmidt, notamment sur les euromissiles, le numéro 1 soviétique a donné la réponse officielle de Moscou. C'est "niet" comme il fallait s'y attendre.

Mais M. Brejnev assortit toutefois son refus en offrant de réduire unilatéralement le nombre des armements nucléaires soviétiques en Europe "dans un geste de bonne vo-

lonté". Cette "magnanimité" mérite des explications.

En 1978, il apparaissait déjà que le réarmement nucléaire à moyenne portée soviétique modifiait dangereusement l'équilibre des forces en Europe et menaçait sa sécurité. En 1979, l'OTAN, dans ce qui se voulait un avis formel à l'URSS de diminuer ses "ardeurs militaires", décidait du déploiement, en 1983, dans 5 pays de l'Europe occidentale, de 572 fusées nucléaires américaines de moyenne portée.

A ce moment-là, Moscou prétendait qu'il existait un "équilibre" nucléaire entre l'Est et l'Ouest et préconisait des moratoires sur l'armement nucléaire, ce qui ne l'a pas empêché, depuis lors, de continuer d'accumuler, dans ses pays satellites, des missiles nucléaires SS-4, SS-5 et SS-20 tous pointés sur les principales capitales ouest-européennes.

Par son offre, le président Reagan, dans un geste qui peut apparaître naïf, candide et,

pour certains, "absurde et suicidaire", suggère que l'OTAN renonce au déploiement des 572 fusées nucléaires types Pershing II et Cruise, à la condition que l'URSS démantèle ses fameux SS.

Ce qu'offre M. Brejnev est simplement de "déplacer" vers l'arrière, en Russie asiatique, ces SS qui se meuvent sur camions et que peuvent réacheminer à leur position actuelle, en quelques heures, des trains appropriés.

En somme, un autre moratoire car il y met comme condition que l'OTAN renonce au déploiement des 572 fusées nucléaires durant tout le temps que dureront les négociations américano-soviétiques sur les euromissiles qui débutent le 30 novembre prochain.

La proposition a certes plu à M. Schmidt mais ne le satisfait pas. Et pour cause. Elle constituerait, selon lui, une mesure insuffisante car elle perpétuerait une situation ne menant pas à "l'option zéro" pro-

posée par le président américain, c'est-à-dire faire en sorte, tout en négociant, de tenter de recommencer à neuf en deça des accords SALT qui ne sont d'ailleurs pas encore entrés en vigueur.

Ce que veut Moscou, c'est un nouvel atterrissement qui lui permette, tout en continuant de renforcer son dispositif nucléaire autour de l'Europe, de tenter de convaincre l'opinion européenne, surtout les pacifistes, qu'il existe bel et bien un équilibre nucléaire entre l'Est et l'Ouest et que les États-Unis désirent le rompre à leur profit. D'ailleurs, immédiatement après le discours de Reagan, la semaine dernière, l'agence officielle Tass rejetait les propositions américaines comme étant de la plus pure propagande à cet effet.

En se montrant "généreux" comme il le fait, le camarade Brejnev prépare le fond de toile des négociations de Genève qu'il tentera de convertir en "conversations nobles sous

un lustre". Pendant ce temps, l'opinion publique continuera de macérer dans le jus de la propagande militaro-scientifique sur l'équilibre nucléaire qui est ni plus ni moins que du chinois pour le commun des mortels.

Malgré tout, Moscou est acculé à un fait. Le discours de Reagan a marqué un pas. Il a répondu aux objections des Soviétiques, de l'OTAN et de ses alliés selon lesquelles il évitait de négocier ou n'avait pas de propositions claires à cet effet.

Dorénavant, il mérite d'être écouté de tous. Il s'est accordé l'appui de l'OTAN et de toutes les nations ouest-européennes. Il a ouvert même l'écoute de certaines organisations anti-nucléaires qui ont joué un rôle majeur dans sa prise de position franche, claire et directe. Mais sans doute que pour celles-ci la conviction de sa sincérité viendra du sérieux des négociations qu'il réussira à imprimer à Genève.



NILAN TRAVESTI EN "CANADIEN"

bloc-notes

La guerre des milliards



gilles lesage

C'est une véritable guerre de milliards que se livrent le gouvernement fédéral et celui des dix provinces à l'occasion des "négociations" concernant les arrangements fiscaux pour les cinq prochaines années. Une guerre de plus de \$100 milliards, dont le tiers pour le Québec, qui obtient ainsi d'Ottawa plus du quart de ses revenus annuels.

Mais un enjeu aussi crucial que complexe ne donne pas lieu à de véritables négociations, mais à de simples consultations de la part d'Ottawa. C'est lui qui détermine le gros bout du bâton et qui décide comme bon lui semble, en temps opportun, par une simple loi présentée à la Chambre des communes. On en a eu la preuve hier même, au terme de la conférence qui réunissait les ministres des Finances, à Halifax. Unanimes — eh oui — les dix provinces ont demandé au ministre fédéral de prolonger les discussions et, pour ce faire, de reconduire pour un an, les arrangements fiscaux actuels, qui prennent fin le 31 mars prochain. Sans autre avis, M. MacEachen a repoussé cette demande, forçant ainsi les provinces à "négocier" à la vapeur, le pistolet sur la tempe.

Pourtant, cette conférence a démontré à l'envie que les discussions doivent être approfondies, ne serait-ce que pour

harmoniser les chiffres contradictoires que brandissent Ottawa et les provinces, avec le Québec comme chef de file. Avant même que la conférence ne débute, Ottawa avait dû admettre une "erreur technique" (!) de \$600 à \$700 millions dans le récent budget fédéral, au détriment des provinces.

Devoir bâclé? Le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Bussières, commente subtilement que les ministres devraient discuter des grands principes en cause et laisser leurs technocrates se débattre avec les chiffres. Diable, ces principes forment des milliards et ils concernent directement la marge d'autonomie financière des gouvernements. Non seulement les ministres ont-ils le droit de s'en occuper, ils ont le devoir de s'en préoccuper.

Même si le Québec joue encore le rôle de vilain dans cette bataille corsée, il n'est pas seul à protester contre la volonté fédérale de réduire ses contributions. Les provinces étaient unanimes sur ce point avant la conférence, elles l'étaient encore hier soir. Le trésorier de l'Ontario, M. Frank Miller, a souligné avec pertinence que les réductions prévues par Ottawa affecteront la qualité des services, et que les coupures ne doivent pas intervenir avant la conclusion de véritables négociations. Il reprend même un argument de M. Parizeau: le fédéral ne fait que réduire son déficit en demandant aux provinces de l'assumer à sa place. Mais rien n'y fait, Ottawa reste intraitable.

D'erreurs techniques en ca-

fouillages sur l'ampleur même des milliards en cause, les consultations sont fort mal engagées. Mais la révision brutale en cause permettra à Ottawa, comme l'a déjà dit M. Clark, de retirer plus des provinces riches, de donner moins aux pauvres, dont le Québec, et de garder plus pour lui, pour épargner ses propres dettes. Selon le mot de M. Parizeau, Ottawa envoie sa neige chez le voisin. Il a l'habitude de l'action unilatérale.

Pour les provinces, le choix est mince. Elles réduisent les services de santé et d'enseignement post-secondaire, ou elles augmentent les impôts et les frais reliés à ces services. Or, les compressions déjà imposées par le Québec n'ont pas fini de faire hurler. Quant aux taxes et impôts, les Québécois sont les plus lourdement pénalisés au Canada et, depuis la semaine dernière, ils ont le redoutable honneur de payer l'essence la plus chère en Amérique!

L'alternative, bien sûr, ce serait qu'Ottawa se retire des programmes de santé et d'éducation, avec pleine compensation financière, de préférence par le transfert de points d'impôt. Ce serait d'autant plus indiqué que ces secteurs relèvent de la compétence des provinces. Mais Ottawa ne veut pas en entendre parler. Il tient à jouer à sa guise avec les paiements de transfert, et il exige au surplus que sa présence soit bien visible. Non seulement les provinces doivent-elles se débattre pour garder leur butin, mais elles doivent dire merci. Drôle de guerre!

notes de lecture

Solange se confie



marcel pépín

Dès qu'elle fut candidate libérale aux élections complémentaires dans Prévost, celle que mon collègue Jacques Dumais baptisait alors la "passionaria" de la politique québécoise devint pendant plusieurs mois une vedette de l'arène politique, vedette par moments triomphante, par moments morose et inquiète.

Entrée à l'Assemblée nationale le 20 novembre 1979, Solange Chaput-Rolland en fut évincée le 13 avril 1981. C'est un peu l'histoire ruineuse de cette brève période, où elle vécut intensément la campagne référendaire, que raconte l'ancienne députée dans le plus récent volet de son journal politique intitulé "De l'unité à la réalité".

Entremêlé de souvenirs, de justifications, de réflexions sur la cruauté de la joute politique, le recueil tente surtout de faire revivre l'itinéraire inquiet de cette nationaliste, qui a beaucoup mis sur la réconciliation et qui bute contre le mur de l'affrontement. La Commission Pépín-Robarts, à laquelle elle attachait et attache encore une importance que d'aucuns jugeront démesurée, tant à cause du peu de cas qu'en firent les autorités fédérales qu'à cause de la bousculade des événements qui suivirent le dépôt du rapport, occupe une grande place dans le volume. Ce fut une sorte de chemin de Damas pour l'auteur, qui mesura sur place la profondeur du fossé qui sépare encore les deux solitudes et qui, en même temps, découvrit un énorme réservoir de bonne volonté partout dans le pays.

Hantée par cette contradiction typiquement canadienne, elle opta pour la route de la réforme du fédéralisme, misant sur la victoire référendaire pour restructurer un pays à deux volets plutôt qu'à charnière unique. Pierre Elliott Trudeau prit tout le monde de vitesse et imposa son point de vue d'un peuple canadien qui s'en remet à un gouvernement.

Le reste est de l'histoire récente. Mme Rolland a vécu le traumatisme du déchirement entre la fidélité libérale et la fidélité au Québec, entre l'espoir de vaincre et la déception d'être vaincue, entre le désir de réformer et l'incapacité politique d'agir. Ce déchirement, elle le raconte à la première personne, justifiant ici une attitude embarrassante, blâmant là la machine partisane, s'accrochant toujours à son maître, Claude Ryan, qu'elle défend avec insistance, tout en le plaignant de ne pas réaliser qu'il est contesté.

"J'avais une carrière et le respect du public; je n'ai plus de carrière et je ne sais pas si j'ai conservé, comme je le souhaite, le respect des Québécois", confie-t-elle à son journal, en notant son indignation quand des patrons de presse craignent "qu'elle soit encore trop libérale pour être objective".

Rares sont les politiciens qui étalent leur douleur de la défaite. Mme Rolland, qui n'a rien oublié des épithètes peu flatteuses que s'échangent des adversaires en politique, multiplie les confidences sur ses états d'âme. Ce procédé rend l'auteur parfois sympathique, parfois trop envahissant. Un irrésistible accent de sincérité réussit cependant à faire taire l'étonnement devant certaines naïvetés évidentes.

Les passionnés de la politique liront avec intérêt ce journal de bord, ne serait-ce que parce qu'ils découvriront à travers une personnalité qui vibre que la spontanéité et les réflexes personnels occupent autant de place en politique que les savantes stratégies, mises au point par les so-disant machines électorales.

CHAPUT-ROLLAND, Solange, De l'unité à la réalité, Pierre Tisseyre, Montréal, 1981, 263 pages.

L'Aide juridique (1)

Une mine d'or pour les avocats



Le Québec s'est doté d'un système d'aide juridique il y a maintenant une dizaine d'années. Dans le premier article d'une série de quatre sur la question, Pierre Tourangeau, de la Presse canadienne, explique aujourd'hui que les criminalistes de la pratique privée munis de mandats de l'Aide juridique multiplient souvent les procédures inutiles à la seule fin d'arrondir leurs fins de mois.

par Pierre Tourangeau, de la Presse canadienne

(PC) — Rémunérés à l'acte, les criminalistes de la pratique privée munis de mandats de l'Aide juridique multiplient souvent les procédures inutiles pour augmenter leurs revenus et "arrondir leurs fins de mois".

Cette assertion a de quoi faire bondir n'importe quel disciple de Thémis. Par contre, bon nombre d'entre eux ne s'en formalisent pas outre mesure puisqu'ils se plaignent que les sommes payées par l'Aide juridique sont trop basses.

C'est, croient-ils, une bonne façon d'obtenir ce qu'ils estiment être leur dû.

A preuve, cette déclaration de l'ex-président de l'Association des Criminalistes en défense de Québec et professeur à l'Université Laval, Me Pierre Garon:

"Je ne dirai pas qu'ils exploitent le système mais ils sont amenés à jouer avec et qu'est-ce que vous voulez, ils ont des bureaux à entretenir, ils ont des obligations..."

C'est d'ailleurs pour aider ses membres "à tirer le meilleur parti du tarif existant en matières criminelles" que le Barreau du Québec, par le biais de son Comité des avocats de la pratique privée, expédiait à ses membres en avril 1980 un aide-mémoire sur les tarifs de la Loi de l'Aide juridique.

On y expliquait entre autres aux avocats qu'ils ont droit à certains honoraires lorsque diverses procédures se déroulent à des dates différentes.

"Le document vous dit: il y a des trous dans le fond dans le tarif et voici ce que vous êtes capable d'en sortir en vous y prenant de telle ou telle façon. Ils y donnent même des modèles de factures," explique le président de la Commission

des Services juridiques, Me Yves Lafontaine.

"C'est comme si votre chirurgien, jugeant que le prix qu'on le paye pour vous opérer de l'appendicite est trop bas, décidait par la même occasion de vous enlever les amygdales, et de vous poser un stimulateur cardiaque, histoire de faire ses frais."

L'exemple est d'un avocat permanent de l'Aide juridique. Il est gros, mais il exprime bien le dégoût ressenti. En tant qu'avocat salarié, son salaire à lui sera toujours le même, peu importe les services qu'il rendra.

Des trucs

Une étude de la Commission des Services juridiques concluait que durant l'exercice 1977-1978, il en avait coûté en moyenne \$91,34 à la Commission pour faire exécuter un dossier criminel par un de ses avocats salariés comparativement à \$177,69 lorsqu'elle en avait confié le mandat à un avocat de la pratique privée.

"Au Palais de justice de Québec, on a déjà vu un avocat se demander tout haut devant le juge qui attendait sa réponse, s'il devait faire option immédiatement (on en était à l'enquête préliminaire) ou s'il ne serait pas préférable pour lui d'attendre après, question d'étirer la note," nous confie un autre avocat qui ajoute:

"Votre client est inculpé de plusieurs chefs d'accusations qui doivent être plaqués en même temps. Ça n'est pas payant puisque la Loi ne prévoit qu'une seule rémunération. La solution? L'avocat demande des dates différentes de procès pour chacun des chefs d'accusation: quatre accusations, quatre juges, quatre procès, quatre factures."

"Il en va de même, poursuit-il, des co-accusés. Si le même avocat représente tous les co-accusés dans un dossier, il ne reçoit qu'une seule rémunération pour chacune des étapes de la procédure. La

plupart du temps, l'avocat au dossier partagera donc les co-accusés avec les associés de son bureau. Encore là, les frais sont multipliés par le nombre de complices."

De façon évidente, indique-t-il, si un avocat entend faire plaider coupable à son client, il plaidera non coupable à la comparution et ira jusqu'au procès où il changera son plaidoyer. Il touchera ainsi jusqu'à \$1.000 ou plus plutôt que les \$85 prévus pour un plaidoyer de culpabilité à l'étape de la comparution.

Le nouveau tarif de l'Aide juridique en vigueur depuis le 14 janvier 1981, prévoit que les enquêtes préliminaires et les procès sont rémunérés par journée ou au minimum par demi-journée. Ainsi, si un avocat passe à travers six ou sept enquêtes préliminaires en une journée de travail à la Cour comme cela se produit souvent, il sera rémunéré pour autant de journées ou de demi-journées de travail.

Le système

Dans un système où même une remise implique une rémunération supplémentaire, il n'est pas surprenant, que des clients se plaignent des délais qu'ils doivent subir avant d'en terminer avec la justice.

"Souvent, fatigués de se faire trim-baler, les clients demandent à changer d'avocat," explique un procureur de l'aide juridique.

Le dernier rapport de la Commission des Services juridiques révèle qu'en 1979-1980, 70 avocats de la pratique privée ont touché entre \$20.000 et \$40.000 tandis qu'une vingtaine avaient reçu plus de \$40.000 en honoraires.

De ce dernier nombre, deux avaient encaissé plus de \$100.000 dont un avait reçu de la Commission la modique somme d'environ \$185.000.

On s'attend à ce que ces chiffres qui datent déjà soient considérablement dépassés dans le prochain rapport de la Commission.

Certains, dont Me Pierre Garon, prétendent qu'il faut blâmer le système qui favorise les excès et opter pour un mode de rémunération à forfait comme celui que la Commission impose à certains civilistes de la pratique privée qui exécutent ses mandats.

Le président de la Commission, Me Yves Lafontaine, croit lui aussi à cette solution.

Demain: A qui la faute?

Avec la clause "nonobstant"

La charte des droits, un compromis (1)

Pour le constitutionnaliste Gérard-A. Beaudoin, il est important que le Québec puisse adhérer librement à la Charte des droits et libertés qui sera enchâssée dans la nouvelle Constitution canadienne. Sans l'adhésion du Québec, on ne pourra véritablement parler de la "Carta canadiana". Pour Me Beaudoin, professeur à la faculté de droit de l'université d'Ottawa, il faut poursuivre les négociations tant que l'accord du Québec n'aura pas été obtenu. Voici aujourd'hui la première partie de l'article rédigé exclusivement pour LE SOLEIL par Me Beaudoin. Le juriste était conseiller du gouvernement fédéral quand les provinces en ont appelé de la constitutionnalité de la démarche fédérale devant la Cour suprême relativement au rapatriement de la constitution.

par Gérard-A. Beaudoin

Le 5 novembre, le premier ministre du Canada et les premiers ministres de neuf provinces s'entendirent sur le contenu de la Charte canadienne des droits et libertés qui fait partie du projet d'Adresse à Londres. M. Lévesque est favorable en principe à une charte des droits, et n'a pas d'objection à ce qu'une charte sur les droits démocratiques et sur les libertés fondamentales de base soit inscrite dans la constitution. Il s'oppose cependant à l'enchâssement des droits linguistiques et des droits de la mobilité, au motif qu'en ces domaines, du moins, c'est la Législature du Québec et non les tribunaux qui doivent avoir le dernier mot.

Mon propos d'aujourd'hui est de situer la charte proposée dans le cadre constitutionnel qui est le nôtre; d'en analyser la portée et de voir s'il n'y a pas moyen peut-être que les onze finissent par s'entendre sur la question de la charte des droits.

Actuellement au Canada, tant dans l'ordre fédéral que dans l'ordre provincial de gouvernement, il existe des déclarations et des chartes des droits. Ainsi par exemple la Déclaration canadienne des droits de 1960 s'applique dans les domaines fédéraux et la Charte des droits et libertés de la personne de 1975 dans les matières législatives qui relèvent du Québec. Ce sont des déclarations solennelles, des lois, auxquelles le législateur peut, en le déclarant expressément, déroger au besoin. Ces chartes sont assorties d'une clause dérogatoire qui laisse le dernier mot au législateur.

Il y a au moins cinq façons de protéger les droits fondamentaux dans nos démocraties: 1 — par une déclaration politique des droits inscrite dans la constitution; 2 — par une déclaration ju-

ridique enchâssée dans la constitution; 3 — par une déclaration juridique intégrée dans la constitution, mais, avec clause dérogatoire; 4 — par des chartes ou déclarations contenues dans des lois, auxquelles on peut déroger en le prévoyant expressément; 5 — par des lois ordinaires.

Sous l'importante réserve qui suit, le Royaume-Uni fait partie de la cinquième théorie. En vertu du principe de la souveraineté parlementaire, qui est à la base du système constitutionnel britannique, le Royaume-Uni protège les droits fondamentaux par des lois. Le législateur a le dernier mot. Les tribunaux protègent les droits par leur interprétation de la Common Law et du droit statutaire; et, bien sûr, des statuts comme les Habeas Corpus ou des documents comme la Magna Carta garantissent certains droits; mais comme l'écrivait Dicey, le Parlement est souverain. Il l'est toujours, mais, sous une réserve maintenant: le Royaume-Uni est soumis à la Déclaration européenne des droits de l'homme. Cette charte supranationale a un effet sur les lois et le droit britanniques ainsi que l'ont établi les tribunaux. Mais, sur le plan interne, il n'y a pas de charte enchâssée au Royaume-Uni.

Le Canada fait actuellement partie de la quatrième catégorie: il est à mi-chemin entre la "suprématie parlementaire" britannique et la "suprématie judiciaire" américaine. Nos libertés sont protégées en principe comme en Angleterre. Cependant depuis 1947, les provinces et le fédéral ont adopté des déclarations des droits qui sont, bien sûr, des lois solennelles, mais des lois tout de même, auxquelles les pouvoirs peuvent déroger en le disant expressément dans une loi. La clause "nonobstant", c'est cela. Le législateur dans une loi dit ex-



Gérard-A. BEAUDOIN

pressément que sa loi s'applique "nonobstant" la déclaration des droits. Ottawa et Québec ont eu recours à la clause dérogatoire.

En France

En 1789, les Français adoptaient une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette déclaration des droits fait actuellement partie du préambule de la constitution de la Ve République. Mais cette Déclaration de 1789 pendant longtemps ne fut pas l'objet d'un contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. C'était une déclaration fort solennelle, inscrite dans le préambule de la constitution, et, ayant une grande valeur politique, une valeur d'inspiration, mais non une valeur juridique. Sous la Ve République, toutefois, le 16 juillet 1971, le conseil constitutionnel de France s'est reconnu un contrôle sur la conformité des lois sur les droits de la personne avec la constitution. Le préambule de la constitution qui réfère à la déclaration fait partie de cette dernière et assure le con-

tôle des tribunaux. En principe toutefois, ce contrôle ne s'exerce qu'avant l'adoption de la loi. La France pendant longtemps fit partie de la première catégorie. Elle entre peu à peu, et à sa manière, dans la seconde catégorie.

Les Etats-Unis sont le prototype des pays ayant une charte enchâssée avec valeur normative, valeur juridique, avec "Judicial Review". Les 10 premiers amendements à la constitution américaine, apportés à la suggestion de Thomas Jefferson, constituent le Bill of Rights américain; d'autres amendements sont venus compléter cette déclaration. Dès 1803, la Cour suprême des Etats-Unis s'est reconnue un contrôle de la constitutionnalité des lois; ce contrôle porta d'abord sur le partage des pouvoirs; plus récemment il a porté sur le Bill of Rights; aux Etats-Unis la cour déclare inopérante une loi qui contredit ce Bill of Rights. C'est la doctrine du "Judicial Supremacy" en matière de droits fondamentaux. C'est la constitution qui est suprême; toutes les lois doivent respecter la constitution. La cour est gardienne de la constitution. Les Etats-Unis se situent dans la seconde catégorie.

Le débat entre "enchâsseurs" et "anti-enchâsseurs" ne se déroule pas chez nous. Il n'est pas terminé en France ou en Angleterre par exemple. Chez les juristes, c'est bien connu, il y a deux écoles. C'est tout un traité qu'il faudrait écrire sur la question. On connaît ces formules à l'emporte-pièce: "gouvernement des juges", "gouvernement des élus du peuple".

Depuis le dernier conflit mondial plusieurs Etats ont inscrit dans leur constitution une charte des droits. Le mouvement va plutôt vers l'enchâssement. Chez plusieurs Etats, la charte enchâssée n'a que valeur éducative ou inspiratrice ou politique. Chez d'autres elle a une valeur juridique.

Le Canada se dirige dans la direction américaine, à sa façon.

La charte proposée sera inscrite, intégrée, enchâssée dans la constitution. Avec le résultat que les tribunaux pourront mesurer l'adéquation de toute loi (fédérale ou provinciale) avec le libellé même de la charte et déclarer invalide une loi qui contredit la charte.

Mais, et ceci est crucial, la charte proposée comporte pour les droits fondamentaux juridiques et égalitaires une clause "nonobstant": c'est-à-dire une clause dérogatoire. Le Parlement et les Législatures, agissant chacun dans leurs domaines, pourront déroger à cette charte pourvu qu'elles le disent expressément dans leurs lois. Cette dérogation ne vaut que pour cinq ans. Si on veut en prolonger la durée il faudra rejeter la déclaration expresse.

Cette possibilité de déroger par clause expresse à un principe libellé dans la charte est le système que nous avons actuellement, à deux exceptions près, savoir, que dorénavant la charte sera bel et bien partie de la constitution et sera uniforme au pays; on ne pourra pas en changer les mots sauf par un amendement formel; mais on pourra y passer outre en recourant à la clause "nonobstant". Nous entrons dans la troisième catégorie en partie: notre charte aura une valeur constitutionnelle et juridique, mais, elle sera assortie, pour partie, d'une clause dérogatoire. On constitutionnalise le régime actuel, en partie.

L'autorité fédérale voulait une charte constitutionnelle sans clause dérogatoire. Une majorité de provinces s'y opposait pour des motifs qui varient d'une province à l'autre, notamment pour le Québec.

La Charte canadienne des droits et libertés est un compromis. Ce compromis n'est pas encore arrêté complètement. Québec n'a pas encore donné son accord.

à suivre

A-6 LA PAGE DES LECTEURS

Des questions au sujet du coût de l'électricité

M. le ministre Duhaime
Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux "conventions" quand il s'agit de constitution. Comme vous aimez à le dire et redire (la Cour suprême a dit que souvent les "conventions" sont plus importantes que les lois.)

Ce qui me fait dire que: en "loi" vous avez le droit de changer le statut d'Hydro pour faire plus d'argent avec, aux dépens des contribuables (impôts indirects).
Mais vous brisez une "convention" établie entre Hydro et les propriétaires de maisons "Novélec" tout électrique, "convention" selon laquelle Hydro leur promettait (à grands coups de publicité) un chauffage propre, propre, sans cheminée, pour des taux très bas.

Maintenant vous dites: "Convertissez votre chauffage au gaz, car l'électricité va coûter très cher, surtout pour ceux qui consomment le plus, c'est-à-dire, ceux qui chauffent à l'électricité."

Peut-être que cela à un certain bon sens pour décourager les nouveaux propriétaires de s'installer le chauffage électrique. (Eux, au moins, ils sauront à quoi s'en tenir.) Ils construiront avec une cheminée, car c'est très difficile de chauffer au gaz propane, naturel, ou au bois, pas de cheminée.

Il faudrait que ceux qui ont une maison "Novélec" et veulent convertir leur chauffage tout électrique, au gaz et au bois, aient une subvention pour construire une cheminée dont la construction coûtera trois fois plus cher que quand ils se sont bâtis.

Après, nous pourrions mettre une "traie" (petit poêle à bois) dans la cave, comme vous, M. Duhaime, avez fait. Mais je crois qu'un ministre compte plutôt sur le reste de la famille pour la remplir toutes les demi-heures pendant qu'il siège. Cela m'a fait beaucoup rire.

La dernière fois qu'un ministre m'avait fait beaucoup rire, c'est quand l'ancien ministre, M. Joron,

Pourboires: le client oublié

Monsieur Raynald Fréchette, Ministre du Revenu, Québec.

Nous constatons de ce temps-ci que le pourboire obligatoire refait surface avec une plus grande vigueur qu'auparavant.

L'imbroglio des revenus et de leur imposition semble vouloir se régler avec le concours de trois groupes: gouvernement, employeurs et employés concernés.

Avez-vous remarqué que le principal groupe intéressé est absent des discussions et je nomme la clientèle. N'est-il pas urgent de faire en sorte que les "CLIENTS" soient mieux représentés au niveau de l'étude de ce problème.

Si chacun rendait à César ce qui est à César, votre ministère aurait un pépin de moins.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous apporterez à la présente et je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Léandre Faguy Sillery

avait accepté les demandes d'augmentation de tarif d'Hydro. Je me demandais quels effets ça pouvait faire à un millionnaire, d'accepter des hausses de tarif qui feraient mal aux petits ouvriers et chômeurs.

En terminant, je n'ai jamais compris pourquoi en "Alberta", leur plus grande richesse naturelle, "le pétrole", leur donne l'avantage de ne presque pas payer d'impôts et de taxes, et d'avoir en plus un "fond héritage" considérable.

Et que ici, dans "la province de Québec", notre plus grande richesse naturelle, "l'électricité", nous donne le désavantage de

Des remerciements de René-Lucien Lapointe

Monsieur le rédacteur,

Je voudrais par cette missive remercier toutes les personnes qui m'ont aidé durant la campagne électorale du 15 novembre 1981. Parmi tout ce monde, je voudrais remercier tous les journalistes de la presse écrite et parlée, et aussi tous les membres de mon organisation électorale. Je remercie Messieurs René Potvin, agent officiel; Jean Valois, de Duberger, président de mon organisation; Marcel Clavette, organisateur à St-Malo, et tous les autres bénévoles avant et après l'élection du 15 novembre 1981, et aussi Monsieur Jean-Pierre Villeneuve qui a brisé la campagne avec son article dans le Journal de Québec, car toutes les personnes qui ont travaillé avec moi sont de

payer le plus de taxes et d'impôts au monde.

Je comprends qu'il faut dépenser pour exploiter. Mais il y a des centaines de millions qui se dépensent en publicité de toute sorte, inutilement, dans ce gouvernement communicateur.

Laissez le petit grain de sable sans le sou, tranquille. Car le vent commence à s'élever. Et si le vent emporte ce petit grain de sable, personne n'y portera attention. Mais une tempête de vent dans un désert plein de sable, ça serait très dur à supporter.

Robert Leblanc Pont-Rouge

l'Union nationale, parti que dirige Monsieur Béliveau.

Je dois aussi vous dire que s'il y a une élection provinciale au Québec prochainement, je serai candidat dans le comté de Limoilou face à la candidature de Monsieur Jean-Pierre Villeneuve, et de Monsieur Gravel du PQ, pour l'élection du 15 novembre 1981. Je suis très heureux du résultat car pour une première fois à la mairie de Québec, recevoir 2 pour 100 du vote populaire c'est beaucoup pour une personne qui n'était pas connue.

Je dis merci à toute la population de la ville de Québec qui a voté pour moi.

René-Lucien Lapointe Québec.

Le chômage laissera des cicatrices à notre société

Dans notre société désormais en crise, tous et toutes conviennent de dénoncer les abus les plus criants: logement, taux d'intérêts, inflation, chômage... Je ne peux que féliciter Comeau et Gagnon, pour avoir posé, même timidement, la question des effets personnels, lire psychologiques de la crise (cf. article du 10 nov.).

Pour ceux et celles qui, aujourd'hui, ont encore un emploi, il s'agit bien sûr d'une mise en garde, peut-être d'un avertissement: "le chômage n'est jamais créateur" qui qu'en pense I. Illich. Sans poser le travail comme une valeur "en soi", il demeure une source de valorisation, de réalisation. Non par sa nature mais par les moyens qu'il procure.

Ce dossier nous permet aussi de rompre avec la conception trop répandue du chômeur-coupable; même instruit(e), qualifié(e), les travailleurs(euses) sont rejeté(e)s. Le message est clair: "On ne veut pas de vous". Les subventions à l'entreprise aussi appelées les bons d'emploi n'y changeront rien. Naïf, vous avez cru que votre participation à la modernisation de l'école vous donnerait accès à une (votre) place, même à l'ombre. Qui s'instruit... Il n'en est rien.

Le drame c'est que cette in-

capacité à occuper sa place est vécue individuellement; après deux ans d'exclusion, je ne peux plus dire: c'est le système. Ce serait sûrement réconfortant, mais c'est moi qui suis en cause, lorsque je me "défile" devant un propriétaire déjà très patient, lorsque je reçois des "merci pour l'intérêt...". C'est moi aussi qui attends un téléphone, qui me fais croire que tout peu encore s'arranger (parce qu'il faut se convaincre). Mais lorsque la confiance en soi est atteinte, que l'insécurité devient dysfonctionnelle, il n'y a que peu d'espoirs(s).

C'est une forme d'héritage et je ne suis pas sans savoir (pas besoin d'être devin), qu'il y a et aura un coût social important à cette situation, et ce n'est pas une menace. On ne peut exclure massivement des individus sans produire une nouvelle forme d'handicapés. Nous sommes "un problème social en devenir", et ce, au sein d'une société qui a les moyens de l'éviter. Seule manque la volonté politique. Le droit à une vie "équilibrée" ne sera jamais inscrit dans aucune charte, mais il demeure aussi fondamental que le droit au travail, trop souvent bafoûté.

Je plaide, à l'avance: Non coupable!

Paul R. Allard Ste-Foy

Un bienfaiteur du centre hospitalier Saint-Augustin est laissé de côté

Monsieur Laval Provencher Directeur des programmes Poste CJRP Sillery

Vendredi le 13 novembre 1981, Michel Louvain, vedette bien connue de la radio et de la télévision, et monsieur Gabriel Savard, directeur général du centre hospitalier Saint-Augustin, étaient les invités à l'émission "Michel Jamin", pour faire la promotion d'un radiophon dont les profits seraient versés au centre hospitalier Saint-Augustin (canal 4).

Lundi le 16 novembre 1981, Michel Louvain, qui était l'invité de Pierre Lalonde à l'émission "L'Artishow" (canal 4), faisait à nouveau la promotion de ce même radiophon.

A chacune de ces émissions, le nom de l'abbé Brochu n'a jamais été mentionné.

Voudrait-on remplacer le dévouement inlassable et le don dans l'amour par la popularité, par la publicité, par la promotion?...

A-t-on le droit de savoir ce qu'il advient de l'abbé Jean-Marie

Brochu, instigateur du Noël du Bonheur, fondé il y a dix-huit ans, dont les fonds étaient au début exclusivement versés aux bénéficiaires du centre hospitalier Saint-Augustin?

A-t-on le droit de placer dans l'ombre celui qui a su étendre son oeuvre à seize autres établissements de la région de Québec?

A-t-on le droit de savoir pourquoi l'abbé Brochu se voit amputer la partie initiale de son oeuvre?

A-t-on le droit de savoir ce qu'il est advenu de l'émission de Monsieur le Bonheur, jadis radiodiffusée quotidiennement sur les ondes de CJRP et cessée depuis environ deux semaines?

A-t-on le droit de savoir la raison qui justifie le choix d'une vedette pour promouvoir le projet d'une nouvelle section, en remplacement du fondateur d'une oeuvre grandissante?

Nous les donateurs habitués de contribuer au Noël du Bonheur de l'abbé Brochu, avons-nous droit de savoir?...

Nous les auditeurs assidus de l'émission de Monsieur le Bonheur à CJRP, avons-nous droit de savoir?.. sur quelle tablette a été remis le message de l'abbé Jean-Marie Brochu?

- Diane Gingras Québec
- Nicole Girard Ste-Brigitte-de-Laval
- Andrée Deguire Québec
- Sylvie Morin Joyal Lac-St-Charles
- Gisèle Breton Villeneuve
- Denyse L. Bellemare Beauport
- Huguette Poliquin L. Ste-Foy
- Georges Michaud Québec
- Claude Bernard Beauport
- Jacques Cyr Lac-Beauport
- Sylvie Bélanger Rive-Sud
- Louise Lavoie Giffard

Des gens se souviennent du dévouement de l'abbé Brochu

Monsieur l'abbé Jean-Marie Brochu Presbytère Saint-Charles-Garnier Sillery.

La charité plantée par la promotion — ou — s'approprie son oeuvre!...

A deux émissions de Télé-Métropole, on fait la promotion d'un radiophon dont les profits seront versés à la construction d'un pavillon du centre hospitalier Saint-Augustin. On donnera même le nom de la vedette de la promotion à cette nouvelle construction.

Dix-huit ans de dévouement et de charité de la vie d'un homme, dix-huit ans de dons de la population à cet homme pour son oeuvre, dix-huit ans durant de dons vont en partie à l'institution qui a été le point de départ de cette oeuvre! Et aujourd'hui, un silence de mort au sujet de cet homme! Il ne peut pas crier: "On s'est approprié mon oeuvre, mais tous les

donateurs le crient pour lui par ma plume."

Tous les créateurs ont des droits d'auteurs reconnus. Tous les auteurs se font piller leurs oeuvres. On pillerait même les oeuvres de charité!...

L'institution qui a bénéficié de ses largesses fait comme le chien qui mord la main qui l'a nourri pendant dix-huit ans, en ignorant même son nom dans des émissions publiques.

Oh! On n'accuse pas Télé-Métropole d'ignorer le dévouement régional d'un bonhomme qui n'a jamais eu d'autre prétention que de donner de lui-même. Mais on peut se demander quelle mémoire ont les premiers récipiendaires et quel reconnaissance ils savent manifester!

Monsieur l'abbé, si l'institution ne peut ni reconnaître, ni se souvenir, les donateurs qui ont voulu participer à votre grande oeuvre se

souviennent et avec la charité, ils ont su développer aussi la justice et c'est ce qu'ils veulent vous faire savoir.

Monsieur l'abbé, vous ne serez probablement pas plus chanceux que les autres grands donateurs, cette lettre ne changera sans doute pas grand-chose. Mais alors, vous aurez le lot commun de tous les grands: l'oubli!

A notre époque technologique, avec notre culte de l'efficacité, la charité et le dévouement doivent faire place à la publicité, à la promotion, au parrainage par des vedettes. C'est cela l'efficacité.

Ce n'est pas une consolation que vos donateurs depuis dix-huit ans vous apportent, mais sachez qu'eux, ils ont du coeur au ventre et un brin de mémoire en "cocologie", et ils se souviennent...

J.-A. Leclerc Sainte-Foy

Les coupures, un désastre

J'ai une question pour vous M. Johnson. Etes-vous conscient du désastre qu'engendrent dans les hôpitaux vos coupures de postes? Certainement pas car c'est faire preuve d'un manque de conscience et de respect envers les plus démunis de notre peuple c'est-à-dire les malades. Il vous suffit d'aller dans les hôpitaux et d'exiger qu'on vous remette la liste des titres d'emplois abolit et vous constaterez vite que les postes coupés sont exclusivement des personnes ayant un rapport direct avec le soin du malade.

Peut-on se permettre dans une population vieillissante comme la nôtre d'agir aussi sauvagement. Pour employer des mots de ministre au moment de conflit ces coupures sont une prise d'otage

des malades qui n'ont aucun moyen de se défendre. Si nos dirigeants gouvernementaux se conduisent de façon aussi disgracieuse comment voulez-vous que la population se montre compréhensive lors de conflits. On dit que l'exemple vient d'en haut. Donc M. le ministre je vous souhaite une très très bonne santé pour les mois à venir.

Je n'ai qu'un souhait à formuler que nos hôpitaux puissent reprendre dans les mois à venir leur vocation première "soulager et guérir" et non celle de maintenant rentabilité.

Car la rentabilité est possible avec des administrateurs qui administrent, pourquoi avoir tant de directeurs pour des hôpitaux qui ne fonctionnent presque plus. Il y a

dans nos hôpitaux assez de directeurs pour faire fonctionner une nationale imaginer, c'est une honte et c'est là que le ménage doit être fait qu'on se réveille avant qu'il ne soit trop tard.

Une qui a perdu le goût du Québec.

Béatrice Morin Charlesbourg

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 350, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Les grands spectacles du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation 81
Du 27 novembre au 6 décembre

- ★ Ferme miniature
- ★ Salon des races chevalines
- ★ Jugements d'animaux (les 28 et 30 novembre; les 1er, 4 et 5 décembre)
- ★ Chevaux Lipizzans, démonstrations d'adresse à compter du 30 novembre
- ★ Grand salon culinaire (les 1er, 2 et 3 décembre)
- ★ Présentations culinaires continues, excepté les 1er, 2 et 3 décembre
- ★ Dégustations de produits québécois au Pavillon agro-alimentaire

Au-delà de 500 exposants et plus de 2000 animaux

Gouvernement du Québec Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Parc Olympique de Montréal

LA CLINIQUE BELLEMARE ENR.
SPÉCIALITÉ:
VERRES DE CONTACT RIGIDES, SOUPLES, À PORT PROLONGÉ ET AUTRES
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est, Québec
529-9411

On peut s'appeler Tremblay et avoir en soi un peu de Gautier...

Il était une fois un Gautier de Varennes qui pris le nom de Tremblay. L'histoire n'explique pas son geste mais sa descendance confirme son excellente santé.

Il y a un peu de Gautier en chacun de nous

GAUTIER

1310 V.S. 80°C. Réserve de Fiches 80°C. Napoléon

Société Commerciale Clément Inc. Montréal, Qué. 1141-526-0434

Québec consacre \$1 million pour aider l'acériculture

par Paul-Henri DROUIN
SAINTE-MARIE — Le gouvernement du Québec va dépenser \$1 million pour la promotion de la vente des produits de l'étable au Québec, aux États-Unis et dans d'autres pays. C'est ce qu'a annoncé, hier soir, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, devant quelque 200 personnes au souper annuel de gens d'affaires de la Société d'expansion de la Nouvelle-Beauce Inc. (SENBI) réunies à la salle du Danube Bleu, de Sainte-Marie de Beauce.

L'annonce d'une telle subvention pour venir en aide aux acériculteurs du Québec et tout particulièrement de la Beauce, puisque 50 pour 100 de la production québécoise provient de cette région, a grandement plu aux représentants de l'UPA de la Beauce à ce souper annuel.

Et dire que tout récemment, les acériculteurs de la Beauce à l'as-

semblée annuelle de leur syndicat avaient laissé entendre que s'il le fallait, ils se rendraient sur la place publique à Montréal et Québec pour y déverser du sirop d'érable en vue de sensibiliser les gouvernements au surplus accumulé d'au moins 15 millions de livres de sirop d'érable en vrac, au moment où débutera la récolte 1982.

De plus, M. Garon a invité CULINAR, une entreprise beauceronne, à organiser un système de distribution de petits récipients de sirop d'érable (cup), tout comme on le fait pour les fraises, le beurre d'arachide et autres.

Dans sa causerie, le ministre Jean Garon a indiqué que la Beauce n'étant pas la dernière venue dans le secteur manufacturier de la région de Québec, celle-ci contribue grandement à en faire la région agro-alimentaire du Québec, du moins si l'on considère uniquement l'importance relative du secteur.

Parlant des programmes comme l'aide à l'établissement de parquets d'engraissement pour bovins de boucherie qui a vu 17 projets se réaliser en 1980-1981 pour des subventions de \$219,130, la Beauce se situe au cinquième rang des 12 régions agricoles du Québec.

Dans le cas des ateliers vaches-veaux, 18 projets ont été réalisés en 1980-1981 pour \$119,500 de subventions ce qui place la Beauce au deuxième rang du Québec.

Également, la Beauce se situe au deuxième rang pour ce qui est du nombre des bénéficiaires du programme des travaux mécanisés avec 1,640 dossiers d'aide financière.

Les investissements réalisés à la culture des céréales par les agriculteurs de la Beauce se totalisent à plus de \$850,000 pour l'installation de silos et séchoirs à grains sur plus de 250 fermes de la Beauce depuis 1978 et ce, sans compter la réalisation d'un

centre d'entreposage et de traitement des grains à Sainte-Hénédine.

Le ministre Jean Garon a de plus mentionné que dans le seul secteur de l'abattage, dans les comtés de Beauce-Sud et de Beauce-Nord, plus de 80 emplois ont été créés au cours des dernières années dans le cadre du programme de rationalisation du secteur des viandes avec la réalisation de 8 projets qui ont généré des investissements de \$3 millions.

Même si "Nourrir le Québec" prévoit que l'accroissement de la productivité moyenne de nos vaches laitières au Québec va permettre de libérer 1 million d'acres d'ici 1990, M. Garon est d'opinion que "les céréales, le bœuf et l'horticulture sont trois voies de développement privilégiées qui vont demeurer prioritaires même si des progrès importants ont été enregistrés au cours des dernières années et que la Beauce a une part à prendre dans ce développement".

Le maire Labbé ne démissionnera pas

par Marcel COLLARD et Gérard OUELLET

Condamné pour avoir omis de déclarer des revenus à l'impôt québécois, le maire Emmanuel Labbé, de Saint-François, île d'Orléans, n'a pas l'intention de démissionner de son poste.

Dans un bref commentaire donné hier matin, le maire Labbé a déclaré au SOLEIL qu'il n'était pas question de démissionner après avoir consulté ses procureurs.

De son côté, le secrétaire-trésorier de la municipalité et gérant de la compagnie Emmanuel Labbé Inc., M. Roland Gosselin, a même précisé que le maire assistera ce soir à la réunion du conseil de comté qui se tiendra à Sainte-Famille et qu'il présiderait à l'assemblée de son conseil municipal le 7 décembre.

Implication juridique

Réélu sans opposition à la mairie, au début de novembre, M. Labbé a plaidé coupable, le 16 novembre, à 10 plaintes portées contre lui et contre sa compagnie, reconnaissant avoir omis de déclarer à l'impôt des revenus de \$445,455, entre 1967 et 1972, éladant ainsi un impôt de \$76,922.

Lundi, il a été condamné à des amendes de \$97,952 ou à des sentences de 23 mois de prison, à défaut d'acquiescer les amendes et le montant d'un ministère du Revenu dans un délai de un an.

Selon l'interprétation du code municipal, il faudrait qu'un citoyen de la municipalité obtienne une requête dite quo warranto devant la cour, ordonnant au maire Labbé de démissionner pour cause d'incapacité juridique.

Un tel cas est relativement rare dans la jurisprudence, mais selon les renseignements obtenus, M. Labbé peut demeurer à son poste sans que les décisions qu'il sera appelé à prendre comme maire, soient entachées d'illégalité.

La condamnation, selon les avocats consultés, n'entraîne pas automatiquement la destitution de M. Labbé.

Vérifications dans les murs de l'école, à Leclercville

par Anne-Marie VOISARD
ISSOUDUN — Les enfants de Leclercville ont eu congé d'école lundi matin, pendant que des spécialistes ont procédé à des tests visant à déterminer le taux de gaz dégagé par la présence de mousse d'urée formaldéhyde dans les murs du troisième étage.

Dès hier après-midi, la firme Envirobec Inc. de Québec, engagée pour faire cette étude, était en mesure de fournir un rapport verbal de la situation.

Le secrétaire général de la Commission scolaire Marie-Victorin, M. Pierre Demers, a transmis hier soir les résultats à l'assemblée des commissaires. À première vue, selon M. Demers qui se défend toutefois d'être un spécialiste de la question, la concentration de gaz dans les murs et dans l'air ambiant ne serait pas dangereuse.

"Ça veut donc dire qu'ils nous ont fait des peurs pour rien", s'est exclamée Mme Lérilda Laliberté qui re-

rencontré M. André Rousseau, sous-ministre à l'Éducation. C'est à ce moment qu'il a été question de faire appel au centre de toxicologie de Québec. Une résolution à cette fin a été adoptée hier soir. On demande au Dr Albert Nantel, directeur du centre de toxicologie, d'analyser les résultats des tests effectués par la firme Envirobec. On lui demande aussi de dire s'il y a danger pour les enfants de Leclercville et de faire les recommandations qui s'imposent.

Un peu d'histoire

Les événements se sont précipités depuis une quinzaine de jours à la Commission scolaire Marie-Victorin. La direction générale avait été informée "en août ou septembre" de la présence d'urée formaldéhyde dans les murs de l'école. Le président de la commission scolaire, M. André Blanchet, avait pour sa part toujours été conscient de la présence de cette mousse. Depuis décembre dernier, il savait qu'elle est dangereuse. Il a fallu pourtant que le problème soit publicisé pour qu'on intervienne.

La semaine dernière, M. Réal Bertrand, le directeur général et d'autres cadres de la commission scolaire ont

reçu M. André Rousseau, sous-ministre à l'Éducation. C'est à ce moment qu'il a été question de faire appel au centre de toxicologie de Québec. Une résolution à cette fin a été adoptée hier soir. On demande au Dr Albert Nantel, directeur du centre de toxicologie, d'analyser les résultats des tests effectués par la firme Envirobec. On lui demande aussi de dire s'il y a danger pour les enfants de Leclercville et de faire les recommandations qui s'imposent.

Les résultats

Le secrétaire Demers a fourni hier soir les résultats des tests de lundi. Au troisième étage de l'école, le taux de gaz présent dans l'air ambiant oscillerait entre .03 et .04 ppm (parties par million). Dans la classe de 5e et 6e années, située au même étage, "ça frise le .05 ppm", a dit M. Demers. Or, selon les normes jugées acceptables par le ministère de l'Environnement, le taux de concentration de ce gaz pourrait être de .1 ppm, d'après les informations de M. Demers.

Dans les murs, où le taux de concentration est nécessairement plus élevé, on obtiendrait .7 ppm alors que la norme admissible se situerait entre 10 et 15 ppm. De plus, le pourcentage d'humidité dans les murs serait très

bas, ce qui contribuerait également à diminuer les risques.

Malgré tout, il faudra attendre le rapport du centre de toxicologie de Québec avant de savoir avec certitude s'il y a ou non danger. M. Bertrand a tenu à rassurer les commissaires. C'est le ministère de l'Éducation, et non la commission scolaire, qui se chargera des frais encourus.

Radio-Québec s'arrête à Laurier-Station

LAURIER-STATION — Radio-Québec sera à l'auberge Philray de Laurier-Station ce soir à 20h. Toute la population est invitée à venir s'informer et à donner ses idées. On parlera de régionalisation. On donnera aussi un aperçu des orientations et de la programmation pour la saison 1982-1983. Madeleine Nadeau, vice-présidente du comité régional de Radio-Québec, sera sur place. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une tournée d'information et de consultation dans la région 03.

10e ajournement de l'enquête sur l'administration de Saint-Hilaire

RIMOUSKI — Pour la 10e fois, la Commission d'enquête sur l'administration municipale de Rimouski a été contrainte hier d'ajourner ses audiences, à cause de deux nouvelles procédures inscrites en cour supérieure de Québec et en cour d'appel du Québec par les procureurs de l'ex-maire Claude St-Hilaire et des conseillers qui siégeaient à la même période.

Cette commission d'enquête a été instituée en 1979 et elle devait commencer ses audiences à huis clos le 9 octobre de cette année.

L'ajournement d'hier a été re-

porté au 1er décembre, puisque c'est aujourd'hui même que la requête pour sursis doit être entendue en cour d'appel, à Québec. Par cette requête, les procureurs de M. St-Hilaire demandent à la cour d'appel d'ordonner à la Commission municipale de surseoir à toutes procédures, tant que la cour d'appel ne se sera pas prononcée sur un appel logé antérieurement au sujet d'un jugement rendu en cour supérieure et concernant une requête en révocation du commissaire Paul Bégin.

RABAIS de 20%
 sur nos **HABITS DE NEIGE**
 Également, sur nos manteaux longs.

SPECIAL 3 JOURS
 26, 27, 28 novembre

Les anoraks et les manteaux duvets sont exclus de cette vente.

CLEMENT
 Les galeries de la capitale
 653-9363 627-3472

POUR LE PRIX
 MAMIYA U
 Camera compacte de qualité qui vous suivra partout!
194 \$

LES STUDIOS GOSSELIN
 Division photographique

Une coupe impeccable, les meilleurs tissus

A. PARDESSUS de confection canadienne, en laine. Fermé devant à 3 boutons ou boutonage double. Chameau gris ou marine.
 Régulier 225\$ **SPECIAL 159\$**

B. PARDESSUS chaud et résistant, en molleton. À prix très coupé.
 Régulier 125\$ **SPECIAL 99\$**

\$10 Avec ce coupon, rabais de 10\$ à l'achat de l'un de ces deux pardessus.

AU CHÂTEAU DE L'HABIT
 QUEBEC 696, rue St-Vallier ouest (coin Marie-de-l'Incarnation)
 STE-FOY Place Laurier Mail Est, 2e étage
 STATIONNEMENT GRATUIT EN ARRIVÉE

Pêcheries St-Laurent INC.
 * **LES HUITRES A LEUR MEILLEUR!** **SPECIAL POUR PARTIES D'HUITRES**

SAUMON ROSE congelé de 3 à 5 lb **1 85 lb**

SCAMPIS (langoustines) **9 99 lb**
 Prix à partir de

PETONCLES **5 99 lb**

Variété complète des produits de la mer.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

VENEZ CUEILLIR LA FRAICHEUR
 au **POTAGER DE M. COTE**
 boul. Hamel ouvert 7 jours

LE SOLEIL DU MAROC SUR VOTRE TABLE AVEC LES CLEMENTINES

Ce fruit délicieux, de la famille des agrumes, se pèle très facilement. Les clementines sont disponibles de décembre à février. Elles ne contiennent à peu près pas de noyaux, contrairement aux tangerines de Floride, plus grosses. Les clementines sont plus sucrées que les mandarines du Japon, en décembre. Toutes ces raisons en font un fruit très recherché des petits comme des grands. Très riches en vitamines C, elles peuvent remplacer avantageusement les oranges de Californie qui ne sont pas très sucrées à ce temps de l'année.

SPECIAL .68 lb Expiration 1 décembre

POTAGER
 4216, boul. Hamel (entre Henri IV et Duplessis)
871-1717
 Tous les jours, 9h à 21h
 samedi et dimanche, 9h à 18h.

QUÉBEC ET BANLIEUE Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

A Cap-Rouge
La taxe de secteur peut être payée comptant

par Vincent CLICHE

"Payer comptant, si vous ne voulez pas payer longtemps." C'est le choix qu'offre, cette année, la municipalité de Cap-Rouge à des centaines de ses contribuables aux prises avec des taxes de secteur qui ne feront qu'augmenter au cours des prochaines années.

Ces taxes ont été imposées aux contribuables à la suite de travaux de voirie et autres effectués dans certains secteurs. Pour défrayer ces travaux, le conseil municipal a adopté des règlements d'emprunts qui, par la suite, ont fait l'objet d'une émission d'obligations.

Comme cette émission d'obligations est maintenant échuë et que la municipalité devra éventuellement la renouveler, le conseil municipal offre plutôt aux propriétaires concernés d'acquitter immédiatement le solde dû et d'éviter ainsi de payer leur dette sur une période de 10 ans à des taux d'intérêt pouvant atteindre les 18 pour 100.

Un exemple

Voici un exemple de l'offre faite par le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Laurent-A. Bombardier,

à un contribuable affecté par des taxes de secteur:

"Le 1er juillet 1970, écrit M. Bombardier, nous avons émis une émission d'obligations pour financer, entre autres, des travaux de voirie dans votre secteur en vertu du règlement numéro 147. Cette émission, au montant de \$203,000 et portant intérêt au taux de 9.5 pour 100, est échuë depuis le 1er juillet 1980. Nous devons donc cette année en renouveler le solde."

"Vu la conjoncture économique actuelle concernant les taux d'intérêt et la durée limitée des émissions d'obligations, poursuit le secrétaire-trésorier, le conseil municipal désire offrir aux contribuables concernés une alternative de paiement pour le renouvellement du solde applicable en vertu du règlement numéro 147, soit un montant de \$21,700."

1 — Continuer de payer une taxe annuelle pour la période finale de remboursement de 10 ans conformément à ce règlement. Toutefois, nous devons vous mentionner que dans le contexte actuel, les obligations sur le marché québécois se renouvellent pour des termes maximaux de cinq ans avec des taux d'intérêt voisins des 18 pour 100.

2 — Payer en un seul versement et éliminer toute taxe de secteur fu-

ture. Le mode de calcul du paiement est établi à partir du nombre de pieds de front linéaire de votre terrain. Ceci représente pour vous 80 pieds à \$4,6206 du pied de front linéaire, soit un montant de \$369,65.

Tout le monde gagne

Le secrétaire-trésorier a déclaré au SOLEIL, hier, que cette offre a été faite à environ 400 contribuables.

Selon lui, la proposition est intéressante autant pour la municipalité que pour le contribuable.

Pour la municipalité, elle a pour avantage d'abaisser le service de la dette et a également des effets bénéfiques sur le budget.

Pour le contribuable, il s'agit d'économies importantes qu'il pourrait réaliser sur son compte de taxes. Il a expliqué qu'un contribuable qui paie présentement \$80 par année en taxes de secteur à la suite d'un règlement financé à 9.5 pour 100, devra payer environ \$140 à l'avenir, si ce règlement doit être financé à 18 pour 100.

M. Bombardier a déclaré qu'il avait été inondé d'appels téléphoniques de contribuables intéressés par cette offre. C'est la première fois que Cap-Rouge offre une telle possibilité aux propriétaires.



Le capitaine Roger Routhier et l'opérateur Alain Gingras devant la console du nouveau système de télécommunications de la police de Sainte-Foy.

A Sainte-Foy
La police dotée d'un meilleur système de télécommunication

par Michel TRUCHON

Le service de protection publique de la ville de Sainte-Foy s'est à son tour doté d'un système de télécommunications dont les caractéristiques assurent un meilleur service aux citoyens et accroissent la sécurité des policiers.

Ce système se distingue de ceux des autres corps de police de la région de Québec par le fait qu'il est exclusivement composé d'émetteurs-récepteurs portatifs que les agents ont constamment à leur portée.

Selon le responsable de cette modification technologique, le capitaine Roger Routhier, les nouvelles communications radio sont utilisées depuis le 4 novembre mais sont encore en période de rodage.

Le policier a précisé au SOLEIL que l'orientation de deux des trois antennes répétitrices doit être ajustée pour éliminer quelques points morts décelés par les patrouilleurs. L'une de ces antennes est installée au faite du réservoir d'eau de Cap-Rouge, l'autre sur le toit de Place de Ville et la troisième est en voie d'installation au sommet de Place de la Capitale à Québec.

Investissement de \$450,000

Le nouveau système mis à la disposition de la protection publique de Sainte-Foy a été acheté et a présenté un investissement d'environ \$450,000. L'ancien système de radio dans les voitures de patrouille était loué.

Les policiers-pompiers-ambulanciers de Sainte-Foy ont à leur disposition 70 appareils portatifs stockés dans le bureau du quartier-maître. A chaque fois qu'ils prennent possession d'un de ces émetteurs-récepteurs, ils doivent remplir une fiche-témoin.

"Cette nouvelle forme de communication constante permet aux policiers d'être plus mobiles et facilite la prévention," explique le capitaine Routhier, ajoutant que les agents sont désormais moins attachés à leur véhicule et ont le loisir d'aller et venir dans des endroits où ils sont en contact avec le public.

En outre, les appareils portatifs pourront être d'un grand secours aux policiers-pompiers lors de la lutte contre l'incendie. Grâce à une fréquence spéciale dégageant celle des opérations ordinaires, ils seront en mesure de recevoir les instructions de leurs officiers ou de transmettre rapidement leurs observations.

La base du nouveau système de communications est elle aussi constituée de matériel entièrement nouveau, dans une salle réaménagée à cette fin au local de la police.

Ce sont des opérateurs civils qui, affectés à chaque relève, assurent la réception des appels téléphoniques, transmettent les plaintes aux voitures, et voient au fonctionnement de l'écran cathodique les reliant aux banques de données du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et du Bureau des véhicules automobiles.

Ces fonctionnaires, précise le capitaine Routhier, ont subi une formation spéciale en communications à l'école de police de Nicolet.

Nouvelles structures établies à Sainte-Foy

par Pierre MARTEL

Le nouveau maire de Sainte-Foy entend modifier en profondeur les relations entre les employés de la municipalité et les élus du peuple. Il veut établir une très nette distinction entre "l'administratif" et le "politique".

C'est ainsi que, dorénavant, le directeur général de la municipalité, M. Jacques Cloutier, sera le seul lien entre la fonction publique municipale et les membres du conseil municipal.

Les conseillers ne pourront plus s'adresser directement à un chef de service pour obtenir par exemple qu'une clôture à neige soit installée à tel endroit. A l'avenir, quand ils auront quelque chose à demander, ils devront s'adresser uniquement à M. Cloutier.

Même chose pour les membres de la fonction publique municipale. Quand ils voudront s'adresser au conseil, ils devront eux aussi passer par le directeur général.

Quant aux divers services de la municipalité, ils relèveront de trois grandes unités administratives chapeautées par autant de commissions. Chaque unité administrative sera dirigée par un directeur général adjoint qui relèvera directement de M. Cloutier.

Une première commission supervisera l'administration et la trésorerie. Elle sera présidée par le conseiller Marcel Risi. Les conseillers Gilles Myrand et Gaston Paradis y siégeront également.

La deuxième commission regroupera les services aux citoyens. Présidée par le conseiller Gilles Carignan, elle sera formée des conseillers Guy Marcotte et Claude Allard.

La troisième commission, celle de l'aménagement et de l'habitation, comprendra les conseillers Roger Vallières, comme président, et Jacques Fleury et Paul Dutil.

Enfin, M. Lavoie a annoncé la formation de deux comités du conseil, soient ceux de la concertation des agents socio-culturels et de la promotion économique. Ils seront présidés respectivement par les conseillers Guy Marcotte et Jacques Fleury.

Pour vos cadeaux... le Vestiaire Sportif



Economisez 20% sur tous les survêtements

C.C.M. Super Pro

Empègne en nylon noir très résistant avec doublure en cuir refendu. Garniture latérale et protège-tendons en cuir brun. Nouvelles lames C.C.M. en acier au carbone. Pointures pour hommes de 6 à 10 1/2. **Prix normal du Vestiaire Sportif \$110.98**



Maintenant

\$89⁸⁸
Seulement

Patins à roulettes Dominion

Botte haute en cuir grainé avec roulettes et arrêt en uréthane garnis de caoutchouc. En noir pour hommes et en blanc pour dames. Toutes les pointures ne sont pas disponibles dans tous les modèles: venez nous voir au plus tôt. **Prix normal du Vestiaire Sportif \$74.98**



Maintenant

\$56⁸⁸
Seulement

Sac de sport Foot Locker

Sac de sport en vinyle brillant avec doublure en tissu et poche à glissière doublée de vinyle. **Prix normal du Vestiaire Sportif \$12.98**



Maintenant

\$7⁸⁸
Seulement

Economisez 20% sur tous les patins à roulettes pour hommes, dames et enfants.

Economisez 20% sur tous les patins de hockey moulés pour hommes, garçons et jeunes gens.

Paquet de chaussettes \$7⁹⁸ 4 paires pour

La vente se termine le 1er décembre 1981



LE MAGASIN DE CHAUSSURES ATHLÉTIQUES LE PLUS COMPLET EN AMÉRIQUE DU NORD

GALERIES DE LA CAPITALE 627-1630

Le maire Guy Paquet

Bonheur et félicité en 82 à Lac-Beauport

par Marc LESTAGE

Le maire de la municipalité de Saint-Dunstan du Lac-Beauport, M. Guy Paquet, a prophétisé cette semaine que cette "municipalité poursuivra son petit bonhomme de chemin à son rythme, selon ses choix et à son goût dans son petit coin de pays au creux de ses montagnes, sans augmenter le taux de la taxe foncière", en 1982.

Cette nouvelle félicité à laquelle sont promis les contribuables de Lac-Beauport tiendra en bonne partie au fait que le conseil a réussi à appliquer un contrôle rigoureux des dépenses durant le dernier exercice, s'il faut en croire le maire.

De façon plus concrète, on prévoit qu'il sera possible de maintenir le budget de la municipalité à environ \$1.6 million durant 1982 tout en réduisant le taux de la taxe foncière de

\$1.43 à \$1.10 du \$100 d'évaluation, à la suite d'une révision du rôle qui a porté sa valeur de \$66 millions en 1981 à plus de \$87 millions cette année.

Un seul nuage gris jette un peu d'ombre sur cette petite ville populaire surtout en raison de son hôtellerie et ses centres de ski. En effet, le maire Paquet déplore que sa ville soit encore captive de la Communauté urbaine de Québec au chapitre de l'évacuation des eaux usées. De ce fait, Lac-Beauport doit contribuer au déficit annuel du Bureau d'aménagement des eaux du Québec métropolitain.

L'an dernier, ce mauvais compagnonnage a valu aux contribuables de Lac-Beauport une taxe spéciale de \$0.09 du \$100 d'évaluation qui n'avait

pas été prévue dans le budget de la ville et qui a été perçue par la suite lors d'une nouvelle facturation.

Même si Lac-Beauport fait actuellement des pieds et des mains pour s'affranchir de la CUQ et son BAEQM afin de rejoindre uniquement la MRC de la Jacques-Cartier, il est possible que le conseil doit encore au début de 1982 faire parvenir un petit compte de taxes supplémentaire à ses contribuables.

"Les administrateurs de Lac-Beauport procèdent ainsi parce qu'ils refusent de subir l'odieuse de cette dépense dont ils ne veulent pas", d'expliquer hier au SOLEIL le secrétaire municipal, M. Henri Zicat. Ainsi donc, les contribuables de Lac-Beauport peuvent s'attendre à ne pas subir de hausse de taxe en 1982, à moins que... ce que personne ne souhaite se réalise.

Saint-Emile ne prévoit aucune hausse de taxes

par Marc LESTAGE

La hausse de la valeur du rôle d'évaluation de la corporation municipale de Saint-Emile, à la suite de la construction du centre commercial des Erables sur le territoire, entre autres, doit faire suffisamment gonfler les revenus de cette ville pour qu'il ne soit pas nécessaire de hausser le taux de la taxe foncière, en 1982.

C'est du moins ce qu'a expliqué le maire René Lafond, cette semaine,

en présentant son rapport sur la situation financière de la municipalité. Selon le maire, il sera possible de présenter le 21 décembre prochain un budget de \$1,9 million ne nécessitant aucune hausse de la taxe foncière.

Evidemment, la préparation du budget peut révéler des surprises désagréables. Pourtant, le conseil prévoit réaliser cet objectif, en freinant les dépenses municipales afin de sta-

biliser le compte de taxes.

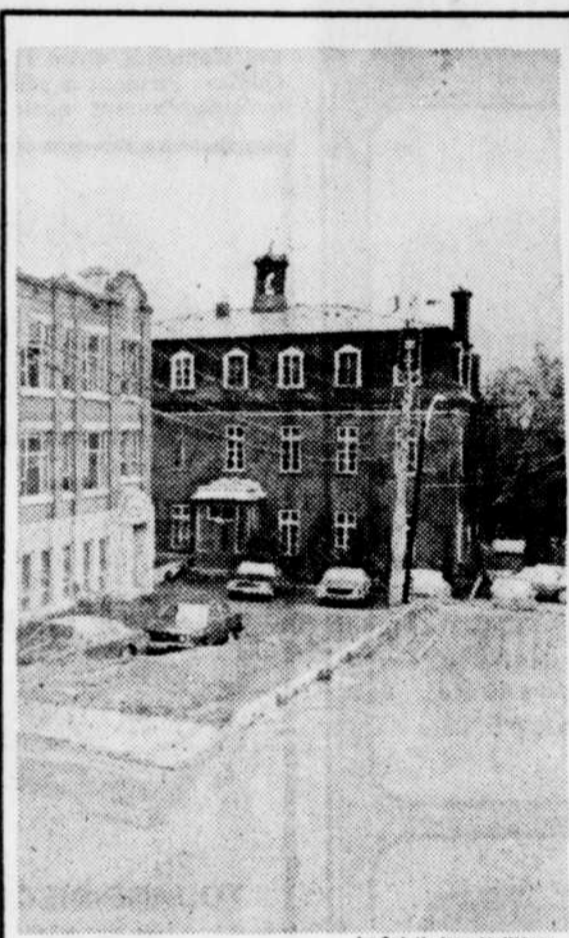
Les résultats

Au cours de 1980, Saint-Emile a connu un très bon exercice qui s'est terminé avec un surplus de \$166,886 dont une large part a été affectée aux opérations courantes et le solde au fonds de roulement.

Pour la fin de 1981, on prévoit un nouveau surplus qui devrait représenter environ \$139,500, selon le maire. Actuellement, le total

de la dette à long terme de Saint-Emile représente 13.23 pour 100 de la valeur du rôle comparativement à 14.76 en 1979 et 17.19 l'année précédente. En ce qui concerne la part du budget qui doit être

consacrée au remboursement de ces dettes, elle représentait en 1980 26.2 pour 100 comparativement à 33.5 pour 100 en 1979 et 35.91 l'année précédente, ce qui indique une nette amélioration des choses.



Restauration

Charlesbourg projette de restaurer l'ancien collège Saint-Charles pour y loger sa bibliothèque, dans le programme d'immobilisations présenté cette semaine.

Le Soleil, Jean Vallières

Seules les taxes "de services" monteront, à Lac-Saint-Charles

par Marc LESTAGE

Le maire de Lac-Saint-Charles a annoncé cette semaine qu'il proposera un budget prévoyant aucune augmentation de taxe, à la fin de décembre... si ce n'est une augmentation des tarifs d'abonnement pour les services municipaux de l'aqueduc, des égouts et des ordures.

Le maire Claude Roussin a expliqué en présentant son rapport sur la situation financière "qu'il faudra sabrer dans les dépenses et faire un examen attentif de tous les postes, afin de créer une marge de manoeuvre qui n'existe pas actuellement dans l'administration municipale".

1981 sans déficit après avoir administré un budget de \$1.8 million environ.

La dette à long terme de la ville représente 26.1 pour 100 du budget total, alors que les normes gouvernementales tolèrent un endettement de 35 pour 100. Enfin, notons que la dette de la municipalité par rapport à la valeur de l'évaluation imposable représente 4.04 pour 100, alors qu'on tolère une norme de 15 pour 100 à ce chapitre.

En dépit des efforts que l'on devra consentir pour restreindre au minimum la progression des dépenses, il deviendra probablement nécessaire, d'augmenter légèrement les taxes des services qui sont actuellement de \$148 pour l'aqueduc, \$97 pour les égouts et \$60 pour les ordures ménagères. En ce qui concerne la taxe foncière, elle devrait demeurer à \$1.18 du \$100 d'évaluation sur un rôle à 95 pour 100 de la valeur marchande des propriétés, si le projet du conseil se concrétise.

Cet "étranglement" est attribuable, selon le maire, à la part très importante du budget que l'on doit consacrer à des intervenants extérieurs, telles la CUQ et la CT-CUQ, ainsi qu'au service de la dette de la municipalité qu'il faut refinancer à des taux beaucoup plus élevés actuellement.

Financièrement, la municipalité de Lac-Saint-Charles n'est pas en mauvaise position. Après avoir enregistré un surplus en 1980, on s'apprête à boucler



LES PHILIPPINES

Emilie a importé des meubles de jonc d'une qualité exceptionnelle. des meubles où la beauté se joint à la solidité pour plaire. des meubles qu'Emilie a su placer dans un environnement de doux objets qui sauront vous séduire pour décorer ou pour offrir à ceux que vous aimez



DECOR CADEAU

CARREFOUR CHARLESBOURG 8500 boul. Henri-Bourassa 627-2054

CARREFOUR LES SAULES 1836 boul. Messon 672-6698

AU COEUR DU VIEUX BOSTON HOTEL AVERY

UN HOTEL QUI SE DISTINGUE DES AUTRES Situé au coeur du vieux Boston, un paradis pour les voyageurs exigeants. Toutes les chambres, sont gaies et harmonieusement décorées. Télévision et climatisation. Aucun supplément pour les enfants de moins de 14 ans. Ecrivez pour obtenir notre dépliant.

STATIONNEMENT GRATUIT 1 pers./chambre \$27 2 pers./chambre \$32 Au coin des rues Avery & Washington Téléphonnez à frais virés 617-482-8000



Tout ça

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est le plus affecté par les coupures budgétaires, si l'on en juge par cette affiche devant les installations de la firme "Boeuf Orlean's", rue des Laurentides, à Beauport. En place depuis plusieurs mois, cette affiche indique en effet que la firme en question a reçu une "généreuse" subvention pour la "mirobolante" somme de \$500. Et ce ne sont pas des enfants qui ont enlevé les autres chiffres, car l'observation sur place de l'affiche indique que ces chiffres n'ont jamais existé.

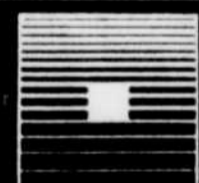
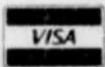
GRANDE VENTE

"POINT FINAL" HITACHI

- POINT ROUGE jusqu'à 40% > Exemples: Amplificateur Hitachi 30 watts RMS. Rég. 340 \$ 225 \$
 - POINT JAUNE jusqu'à 30% > Table tournante Hitachi Rég. 180 \$ SPECIAL 139.95
 - POINT VERT jusqu'à 15% > Téléviseurs, tables tournantes, haut-parleurs, etc.
- Systèmes de son
 - Radios portatives
 - Téléviseurs
 - Magnétophones à cassettes



Mises de côté pour Noël



AUDIO P. PLANTE INC.
11, boul. St-Cyrille ouest — 529-3145
(entre Salaberry et Cartier)

GRANDE VENTE

"POINT FINAL" Quasar

TELEVISEUR COULEUR 26"

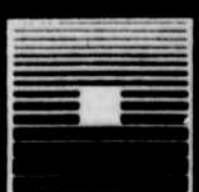
- Châssis 100% transistorisé
- Système de syntonisation couleur automatique
- Syntonisation précise automatique
- Commande de tonalité



\$799.

Modèle WT-9418

5 ANS DE GARANTIE



AUDIO P. PLANTE INC.
11, boul. St-Cyrille ouest — 529-3145
(entre Salaberry et Cartier)

Ile d'Orléans

L'entrepôt frigorifique est à vendre

par **Gérald OUELLET**

La Société coopérative agricole de l'île d'Orléans vient de mettre en vente son entrepôt frigorifique et s'apprête à abandonner certains services, pour lui permettre de "boucler" son bilan annuel qui s'annonce, encore cette année, comme étant déficitaire. C'est ce que déclarait au SOLEIL, hier M. René Turcotte, de Sainte-Famille, président de la coopérative.

En effet, comme l'indiquait hier M. Gaston-J. Gareau, gérant de la coopérative, les récoltes des cultivateurs de l'île ne suffisent pas pour combler les espaces disponibles dans l'entrepôt frigorifique, ce qui l'oblige à louer des espaces à d'autres entreprises.

Présentement, deux firmes en alimentation ont loué des espaces, soit Vachon Inc., de Beauce, et H. Cantin Ltée, de Québec. Le reste sert à entreposer du beurre, des pommes, des patates et autres. M. Gareau évalue l'entrepôt frigorifique actuel à près de \$1 million et selon lui la construction d'un entrepôt similaire à celui qui possède la coopérative coûterait \$2,5 millions dans la conjoncture économique actuelle.

La Société coopérative agricole de l'île d'Orléans compte près de 150 sociétaires. Elle offre différents services comme par exemple, la vente de la moulée pour les animaux, un service de vente de pièces pour la machinerie aratoire, une quincaillerie et enfin un service d'entreposage frigorifique. Il semble déjà que la coopérative conservera au moins deux services, soit celui de la vente de moulée et celui des pièces pour machinerie aratoire.

La Société coopérative agricole de l'île d'Orléans compte présenter son bilan annuel le 30 novembre prochain et les sociétaires seront appelés à se prononcer sur un projet de "relance" de la coopérative.

Le président, M. Turcotte, a déclaré au SOLEIL que la coopérative a déjà un important déficit sur ses opérations de 1980 et qu'il devait tenir compte des taux d'intérêts actuels. Selon lui, la coopérative ne pouvait plus fonctionner sans modifier ses services pour les rentabiliser et ce dans l'intérêt des sociétaires. De plus, la Société coopérative agricole de l'île d'Orléans est en période de négociation avec ses 14 employés.

Consolidation de dettes à Lac-Delage, au début de 82

par **Marc LESTAGE**

La ville du Lac-Delage a obtenu la permission du ministère des Affaires municipales afin de procéder à une "consolidation de dettes" visant à refinancer à long terme ses déficits accumulés des dernières années et certains travaux financés à même le budget au cours du dernier exercice.

C'est du moins ce qu'a indiqué le maire, Michel Mercier, dans son exposé sur la situation financière de cette ville. Selon le maire, en procédant à ce refinancement, la ville du Lac-Delage pourra "atténuer une majoration du taux de taxation qui pourrait ainsi se situer dans un état normal dans le contexte économique actuel".

En d'autres termes, les 150 contribuables de Lac-Delage auraient subi une augmentation de leur taux de taxes très importante, si le refinancement des déficits accumulés n'était possible. Dans le contexte actuel, s'il faut en croire le maire, la hausse prévisible pourrait correspondre au taux de l'inflation, soit un peu plus de 10 pour 100, afin de combler l'augmentation normale du coût des services, ce que le maire ne précise pas textuellement dans son discours, toutefois.

La situation

Au cours de 1980, cette ville a administré un budget de \$307,126 et enregistré un déficit de \$10,206. Au cours de l'exercice actuel, on prévoit un nouveau déficit d'environ \$7,000, ce qui portera le déficit accumulé des dernières années à environ \$47,000.

Ce déficit accumulé est le résultat de surplus de coûts enregistrés lors du prolongement des services sur le boulevard du Lac, le remplacement du camion à ordures, la remise en état du reste du matériel roulant de la voirie, et des améliorations apportées à l'éclairage des rues.

Pour la prochaine année, on ne souhaite aucune "mauvaise surprise", mais les administrateurs anticipent une augmentation des coûts de l'entretien sanitaire et de la participation à la municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier. Pour compenser, on projette de compresser

au maximum les dépenses de l'administration, de la sécurité publique, du transport routier, l'hygiène du milieu et des loisirs afin de compenser les hausses inévitables au niveau du financement de la dette qui atteint \$800,000 au total à ville du Lac-Delage.

Stoneham prendra une autre part du champ de l'impôt scolaire

par **Marc LESTAGE**

Le nouveau maire de la corporation municipale de Stoneham-Tewkesbury, M. Rodrygue Harvey, a laissé clairement entendre qu'il sera sans doute nécessaire d'occuper une nouvelle tranche du champ d'imposition libéré par les commissions scolaires, en 1982, afin de recouvrer suffisamment de revenus pour rattraper l'augmentation de coûts liés à l'inflation.

Au cours de son exercice 1980, cette corporation municipale avait enregistré un léger surplus. Durant l'exercice suivant, on a décidé de réduire le compte de taxes de la majorité des

contribuables à la faveur de revenus supplémentaires liés à la réforme de la fiscalité municipale et après avoir récupéré 30 pour 100 du champ d'impôt libéré par les commissions scolaires.

Or, selon le maire Harvey, il y a peu de chances que cette situation se répète cette année, puisque l'augmentation prévisible des revenus sera de 3.5 pour 100 alors que l'ensemble des coûts de la municipalité progresse presque aussi rapidement que l'indice du coût de la vie, soit 12.7 pour 100 en 1981.

Pour combler l'écart, on songe évidemment à récupérer une nouvelle tranche du champ d'impôt scolaire. Dans les faits il en résultera une

augmentation du compte de taxes de 1982 par rapport à 1981, mais le compte moyen des contribuables sera encore inférieur à ce qu'il était il y a quelques années, dit-on.

Entre autres problèmes, la corporation municipale de Stoneham-Tewkesbury a été pénalisée du fait que sa population a cessé de croître aussi rapidement que durant la période de 1975 à 1979, tandis que les coûts liés à l'entretien des routes ne cessent d'augmenter.

Le budget de cette municipalité était de \$710,000 en 1980 et il devrait atteindre les \$848,000 en terme de dépenses cette année, à la fin de décembre.

Le service d'autobus entre Québec et l'île cesserait

par **Gérald OUELLET**

Le service de transport en commun qui relie l'île d'Orléans à la ville de Québec pourrait bien être discontinué dans les prochains jours, à moins que les représentants (maires) de la municipalité régionale de comté de l'île d'Orléans interviennent dans le dossier sous forme de subventions. C'est ce que déclarait au SOLEIL, le responsable de la firme Autocar Rive-Sud Ltée, M. Michel Lamontagne.

Comme celui-ci l'indiquait hier, la firme Autocar Rive-Sud effectue quotidiennement deux voyages d'autobus entre l'île d'Orléans et la ville de Québec. Pendant la saison estivale, elle transporte quotidiennement quelque 60 personnes et pré-

sentement environ 20. A moins d'obtenir des subventions des six municipalités de l'île, il ne sera plus possible à cette firme de continuer le service qui lui fait perdre quelque \$2,500 par mois.

Les maires de l'île devraient faire connaître officiellement leur position au cours d'une assemblée de la municipalité régionale de comté (MRC) de l'île d'Orléans qui se tiendra ce soir, à la salle paroissiale de la municipalité de Sainte-Famille. Les représentants de la firme Autocar Rive-Sud Ltée seront présents à cette réunion pour faire connaître à la population de l'île leur intention quant à continuer le service d'autobus actuel.

SUGGESTIONS DE CADEAUX 4 Jours seulement

Prix effectifs jusqu'au 28 novembre

Rabais de \$20



Longueur 6', hauteur 36", dos 12". Armature en épingle 2" x 4". Dessus en 2" x 8".

le «BRICOTOU» **39⁹⁸**

Prix courant 59.98

Cadeau parfait pour le bricoleur

Autres modèles disponibles **79⁹⁹**



34⁹⁸ Notre prix courant: **\$44.99**

SCIE CIRCULAIRE

7 1/4" Black n' Decker avec cache-lame sécuritaire. 8.5 ampères, 5.300 tours minute. Garantie 1 an. Modèle 5728.

VOTRE CHOIX 21⁹⁸ ch.



PONCEUSE/POLISSEUSE DE FINITION

Isolément double. Facile à manoeuvrer. Format du papier 3 1/2 x 9". Garantie 1 an. Modèle 7404-04. Notre prix courant: **26⁹⁹**



PERCEUSE UTILITAIRE 3/4"

Isolément double. Engrenage à double multiplication double. Garantie 1 an. Modèle 7104-04. Notre prix courant: **26⁹⁹**



SCIE SAUTEUSE UTILITAIRE

Coupe droite incurvées, en volute. Isolément double. 3200 tours minute, 2.1 ampères. Garantie 1 an. Modèle 7504-04. Notre prix courant: **26⁹⁹**

COUPE RAPIDE SAUVEZ DU TEMPS

GRATUIT GRATUIT GRATUIT

Nous sectionnerons avec plaisir les matériaux achetés aux magasins Touchatou. Toutes les coupes seront à angle droit sur bois et contre-plaqué.

EMBALLAGE GRATUIT

Venez choisir tous vos cadeaux dans nos magasins Touchatou où vous aurez prix, garantie, choix et service.

Tous nos outillages sont garantis 1 an

LE RICOLAGE A VOTRE MESURE

TOUCHATOU

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960

CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450


SAINT-ROMUALD 200, rue de l'Eglise 839-0621

ARMAGH


Heures d'ouverture: Lundi à mercredi: 8h30 à 17h30 Jeudi à vendredi: 8h30 à 21h00 Samedi: 8h30 à 15h00 Si-Romuald seulement 8h30 à 17h00 le samedi

UN CHOIX EXCEPTIONNEL DE JOUETS DE QUALITE


Prix en vigueur les 25, 26, 27 et 28 novembre




825 **TOURNE-DISQUE** **42⁹⁹**




207 **BEBE QUI DORT** **22⁹⁹**




919 **CUISINIERE** **17⁹⁹**




456 **FAMILLE D'OURS GIGOGNE** **9⁹⁹**




166 **TIRELIRE** **7⁹⁹**




315 **BETONNEUSE** **21⁹⁹**



411 **Famille flottante** **9⁹⁹**



170 **MANEGE A DISQUES** **19⁹⁹**



991 **TRAIN DE CIRQUE** **22⁹⁹**

Kirouac

PLACE STE-FOY 653-8544

Le coroner n'a pas cru la version de Duclos

par Michel TRUCHON
Un jeune homme de 23 ans n'a pas réussi à convaincre le coroner Maurice Lagacé qu'il n'était pas au volant de la voiture dans laquelle un de ses amis a été tué, après que le véhicule eut capoté sur une petite route près de Saint-Tite-des-Caps, le 31 octobre dernier.

"Je crois que c'était Alain Duclos qui conduisait, qu'il n'était pas en état de le faire correctement et qu'il conduisait en fou. Je le tiens donc criminellement responsable de la mort de son ami Serge Simard", a conclu le coroner hier au terme d'une brève enquête.

Outre Alain Duclos, un agent de

sécurité domicilié au 450 de la route 138 à Saint-Tite, quatre autres témoins ont été entendus. Deux d'entre eux ont affirmé que c'était lui qui se trouvait au volant du véhicule peu avant l'accident fatal.

L'agent Daniel Latouche, du poste de la Sûreté du Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré, a été le premier policier à arriver sur les lieux de la tragédie, vers 7h du matin le 31 octobre.

La voiture, propriété de l'épouse de la victime, était immobilisée sur le toit, dans le fossé. Serge Simard, âgé de 31 ans, y était emprisonné, les pieds du côté du passager et le haut du corps du côté du chauffeur, mais derrière la banquette. Il n'y avait aucune trace de freinage.

Le policier a dit que Alain Duclos lui avait alors dit que ce n'était pas lui qui conduisait, mais Simard.

Il a eu peur

Daniel Rogers, âgé de 20 ans, un ami de Duclos et de Simard, a passé une partie de la soirée du vendredi et la nuit avec les deux copains. Au petit matin, ils ont quitté le camping où ils étaient pour aller chercher de la bière. Duclos conduisait.

"Je lui ai demandé d'arrêter et je me suis sauvé. Il était "feeling" et



Alain Duclos, âgé de 20 ans, de Saint-Tite-des-Caps, a eu de la peine à témoigner, hier, devant le coroner.

conduisait tout croche. J'ai eu peur et je leur ai dit que je ne tenais pas à aller me tuer, que j'avais encore du temps à vivre..." Il n'a pas eu connaissance de l'accident.

Camille Pichette, âgé de 42 ans, domicilié au 21 de la rue Duclos à Saint-Tite, a vu passer une voiture noire devant chez lui vers 6h30. Quelques minutes plus tard, le véhicule circulant à au moins 50 milles à l'heure, repassait devant la maison. M. Pichette reconnut Alain Duclos au volant.

Quelques secondes plus tard la voiture ratait une forte courbe et capotait.

La soeur d'Alain Duclos a raconté

pour sa part que vers 6h30 celui-ci et son ami Serge Simard avaient sonné à la porte. Elle n'a pas ouvert. La voiture est repartie, après que le conducteur eut donné de brefs coups de klaxon comme son frère Alain avait l'habitude de faire. Avec réticence la jeune femme admit que c'était lui qui conduisait.

Alain Duclos, les yeux rouges, titubant et ayant de la difficulté à s'exprimer, a répété devant le coroner Lagacé que quelques minutes avant l'accident Simard avait repris le volant, le trouvant trop ivre pour conduire.

"Je ne vous crois pas...", dit le coroner.



justice

par Marcel COLLARD

Quatre accusés relativement au vol de \$1.103.408 perpétré à la Banque Nationale, sur la 18e Rue, à Québec, le 28 juillet, devront subir un procès en cour supérieure, chambre criminelle.

Le juge Jean-L. Dutil, de la cour des sessions de la paix, avait procédé à l'enquête préliminaire de 32 ans, de la rue Henri-Julien, à Montréal, qu'il a citée à son procès sous 10 chefs d'accusation relativement au complot de vol à main armée, à la séquestration d'un gardien, de son épouse et de son enfant, l'usage d'une arme et la séquestration de 18 employés de la banque. Par son procureur, Me Lawrence Coriveau, Tremblay a déclaré n'avoir rien à dire et aucun témoin à faire entendre. La preuve fut déposée dans les dossiers des présumés complices.

Dans le cas de Mme Cécile Tremblay, âgée de 55 ans, de la rue Darling, à Montréal, accusée de complicité après le vol en aidant Tremblay à s'échapper à toute poursuite et de Thérèse Morin, âgée de 25 ans, de la rue Fleury, à Montréal, accusée de complot, elles furent citées à procès.

Cependant, dans le cas de Réal Boyte, âgé de 46 ans, de Montréal, le juge Dutil a écarté la requête de Me Coriveau, réclamant le rejet des accusations faute de preuve et subira un procès sous neuf chefs d'accusation. Dans un autre dossier, celui relatif au complot, le juge se prononcera le 4 décembre, après avoir consulté les textes de jurisprudence.

Denis Jean: examen médical

Le juge Marc Choquette, de la cour des sessions de la paix, a ordonné un examen médical de 30 jours afin d'établir si Denis Jean, âgé de 51 ans, de la 7e Rue, à Québec, un ancien avocat, est apte à

Vol à la BN: procès pour 4 suspects

subir un procès pour le meurtre avec préméditation de M. Gédon Ferland, âgé de 81 ans, assassiné d'une vingtaine de coups de couteau, le 3 novembre.

Le rapport médical doit être présenté le 22 décembre.

Fraudes fiscales

En condamnant les Immeubles Nazaire Gingras Inc. et M. Nazaire Gingras, de la route Marie-Victorin, à Saint-Nicolas, à des amendes de \$155.000, le juge Jean-L. Dutil, de la cour des sessions de la paix, a déclaré qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer la mauvaise foi des prévenus et le peu de repentir. M. Gingras et la compagnie du même nom, ont reconnu avoir éludé des revenus de \$500.651, entre 1969 et 1976, au ministère du Revenu du Canada, le privant ainsi d'impôts de \$164.082.

Selon le juge, cela constitue une injustice pour l'ensemble des contribuables, surtout les petits salariés et les petites entreprises, qui doivent vivre un cauchemar à la fin de l'année fiscale.

Il note que la compagnie et M. Gingras ont tenté depuis 1969 d'éluider le paiement des impôts, de façon continue. Le juge écrit que les nombreuses transactions récentes, souvent à des proches et l'impossibilité de récupérer quelque montant que ce soit, l'amènent à constater que

les prévenus ont manifestement et volontairement tenté de se soustraire au paiement des impôts dus.

Dans son témoignage, M. Benoit Plante, agent de recouvrement pour Revenu Canada, a relaté, lors d'une preuve sur la sentence, que M. Girard a liquidé tous ses biens au 31 décembre 1976, qu'il a obtenu des prêts appliqués contre des actifs libres de dette et qu'il a vendu sa maison à son épouse, en outre d'avoir hypothéqué la maison libre de dette par des prêts.

Décision maintenue

La cour d'appel du Québec a maintenu le verdict de culpabilité rendu par un jury, le 10 mars 1979 et la sentence de huit ans de pénitencier prononcée par le juge Ivan Mignault, contre Jean-Marc DeRaiche, de Québec, accusé de complot de meurtre et de tentative de meurtre sur la personne de Paul Bernier, le 18 octobre 1978.

La cour d'appel écrit qu'il aurait fallu que le verdict des jurés aille à l'encontre des témoignages entendus pour intervenir dans la décision. Elle précise que le procès paraît avoir été conduit d'une façon juste et équitable et que la sentence est adéquate compte tenu des antécédents judiciaires, du genre de vie de l'individu et l'ensemble de la preuve entendue.

Méfiez-vous des vendeurs

Plusieurs bijoutiers prétendent avoir le plus grand choix, les meilleurs prix et une haute qualité pour les bijoux et les montres. Mais sachez qu'une firme indépendante démontre, selon une étude faite au printemps 1980, que le magasin sur la rive sud de Québec qui est perçu comme ayant le plus grand choix, les meilleurs prix et une haute qualité pour les bijoux et les montres est: "LE SYNDICAT DU BIJOU" à Lévis.

(ANNI)

★ ★ ★ la maison du cadeau ★ ★ ★

Désirez-vous lui offrir ce qu'il y a de mieux en alliance?

OUI JE LE DESIRE!

C'est aussi ce que nous désirons depuis plus de 35 ans en mettant à votre disposition un personnel qualifié pouvant vous servir en toute discrétion dans notre salon à diamant. Nous sommes reconnus sur la rive-sud comme ayant le plus grand choix et les meilleurs prix.

Vous obtiendrez un certificat de garantie, gage de qualité et une police d'assurance d'un an contre tout risques.

LE N°1 SUR LA RIVE SUD

Syndicat du Bijou

10, Route Trans-Canada Ouest
Lévis 833-2173
CHARGEUR — MASTER CHARGE

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF DE SURLONGE Déossé, complet 1 lb	SPECIAL 2.29	STEAK DE RONDE tranche entière 1 lb	SPECIAL 2.29
CUISSÉS DE DINDE Congelés 3 à 5 livres chacune 1 lb	SPECIAL 99¢	JAMBON ROULE Fumé à l'ancienne (genre cottage) 1 lb	SPECIAL 1.95
CRETONS MAISON Apprêt selon la tradition Contenant 2 lb chacun	3.99	SPECIAL BACON ECONOMIQUE Tranché, sans couenne emballage 1/2 lb	59¢
SAUCISSE MAISON lard et bœuf 1 lb	1.39		
Vous pouvez vous procurer les têtes de lard et lièvre préparées avec soin.		ROTI DE SOC ET D'ÉPAULE DE LARD complet 1 lb	1.29
		POULE A BOUILLIR Congelée, éviscérée Canada catégorie utilité 1 lb	99¢

Lundi au mercredi, 8h30 à 17h30. Jeudi et vendredi, 8h30 à 21h00. Samedi, 8h30 à 17h00.

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291

345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

avis

aux artistes-peintres

CHEZ NOUS L'INFLATION EST A LA BAISSE

du 20 au 29 novembre

rabais de 30 à 60%

Tube de blanc à l'huile Talcis, 210 ml.	rég. 9,50 \$ 5,99 \$
Tube de blanc à l'huile Liquitex, 140 ml.	rég. 8,60 \$ 4,99 \$
Couleur à l'huile Van Gogh, 40 ml.	rég. 2,75 \$ à 3,95 \$ 2,19 \$
Couleur à l'huile Lefranc, 225 ml.	rég. 13,95 \$ 5,58 \$

TOILES A PEINDRE

Grandeurs	Sur faux cadre	Sur carton	Grandeurs	Sur faux cadre	Sur carton
8" x 10"	3,90 \$	0,56 \$	16" x 20"	5,95 \$	1,47 \$
9" x 12"	4,35 \$	0,63 \$	18" x 24"	6,90 \$	1,99 \$
10" x 12"	4,40 \$	0,70 \$	20" x 24"	7,15 \$	2,17 \$
11" x 14"	4,75 \$	0,80 \$	22" x 28"	8,10 \$	3,04 \$
12" x 16"	5 \$	0,91 \$	24" x 30"	8,85 \$	3,99 \$
14" x 18"	5,50 \$	1,23 \$	24" x 36"	10,80 \$	4,86 \$

Avec les grandeurs disponibles. Venez nous visiter au Salon de l'Artiste-peintre au Centre Municipal des Congés, du 21 au 29 novembre 1981.

lizotte

480, RUE CARON
(de biais avec la gare centrale)
Tél.: 529-9586

□ au trente et un pour homme

VENTE DE CHEMISES « HATHAWAY »

19.99

réduction de 40% et plus

Chemises « HATHAWAY » avec col régulier ou col boutonné, coutures doubles, motifs de fines rayures, fil à fil ou en tons unis de bleu, beige, gris, des valeurs régulières jusqu'à \$40.

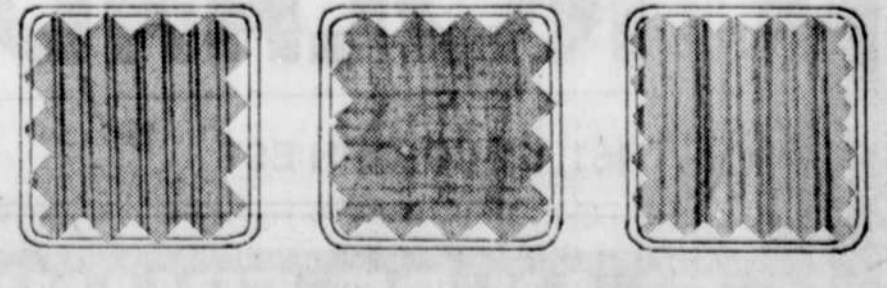
tableau des grandeurs

	14 1/2	15	15 1/2	16	16 1/2	17	17 1/2
32	X	X	X	X	X		
33	X	X	X	X	X	X	
34	X	X	X	X	X	X	X
35		X	X	X	X	X	X

la maison

simons

place ste-foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale





Plus de 700 fourrures de qualité choisie aux meilleurs prix!

MANTEAUX LOUP NATUREL

Peaux entières ou allongées, du Montana ou Canadien du Yukon.

Prix variant de

\$1,699
à
\$4,399



ROLAND FORGUES
une nom... une réputation!

MANTEAUX OPOSSUM

Américain naturel.

\$999

MANTEAUX RENARD

Bleu naturel.

\$1,199

MANTEAUX CHAT SAUVAGE

Lustré naturel.

\$1,399

MANTEAUX CASTOR

Long poil naturel, peaux allongées.

\$1,599

MANTEAUX CHAT SAUVAGE

Lustré naturel, peaux allongées.

\$1,699

MANTEAUX VISON NATUREL

Demi-buff, demi-sang ou teint ranch, peaux entières.

\$1,599

MANTEAUX VISON NATUREL

Pastel ou demi-sang, peaux allongées.

\$1,999

MANTEAUX LOUTRE

Naturelle à long poil

\$2,399

MANTEAUX PHOQUE

D'Alaska teint matara.

\$2,399

MANTEAUX VISON CANADIEN

Naturel, "femelles" demi-sang, peaux allongées.

\$2,999

Assortiment complet de JAQUETTES

Choix de modèles et de fourrures des plus variés tels que: renard bleu, castor long poil naturel, loup naturel, chat sauvage lustré naturel, rat musqué teint, vison naturel, mouton de Perse champagne, renard des prairies, roux ou argenté, chat lynx, etc.

Prix variant de

\$699 à \$7,699

FOURRURE POUR HOMME

Choix de modèles et de fourrures tels que: rat musqué teint sable, loup naturel, castor long poil naturel, loutre long poil naturel, vison ranch foncé naturel peaux allongées, etc.

Prix variant de
\$1,599, \$4,399

Assortiment de CHAPEAUX DE FOURRURE

Pour hommes et femmes tels que: rat musqué, loup naturel, chat sauvage, vison, renard, Perse gris ou noir, lynx, peludos, ocelot pekan, etc.

Prix à partir de
\$100

Le Salon de fourrures ROLAND FORGUES

461, ST-JOSEPH EST

QUEBEC, MAIL CENTRE-VILLE 529-0077

- RETOUCHES D'AJUSTEMENT GRATUITES
- GARANTIE D'UN AN AVEC POLICE D'ASSURANCE
- ENTREPOSAGE GRATUIT LA PREMIERE ANNEE
- PLAN MISE DE COTE
- 2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT

faits divers

Alain Jean n'était pas président des Moose

M. Jean-Eudes Boudreau, gouverneur de la loge 1730 des Moose de Québec, tient à préciser que Alain Jean, condamné pour meurtre le 16 octobre dernier, n'avait jamais été président d'une section. Dans son témoignage au procès, Alain Jean qui assassina Mme Lise Lamontagne-Hoffman, le 4 février 1981, avait mentionné avoir assumé ce poste, ce qui, selon M. Boudreau, est de nature à causer préjudice à l'organisation. En fait, Alain Jean était simplement un membre qui participait au comité organisateur d'un tournoi de fléchettes.

Incendie à Sept-Iles: \$30,000 de dégâts

par Lucien LATULIPPE

La maison de M. Angelo Desrosiers, située au 786 rue de la Rive, à Sept-Iles, a été endommagée par un incendie, hier. Personne n'a été blessé et les dégâts sont estimés à au moins \$30,000.

Il était 1h55 de la nuit lorsque les pompiers ont été alertés. Dirigés par l'inspecteur Raoul Perreault, ils ont travaillé jusqu'à 6h pour venir à bout de l'élément destructeur.

M. Desrosiers et sa famille étaient à la maison. Éveillés par la fumée, ils ont pu s'échapper sains et saufs.

Une enquête a été ouverte pour établir la cause de l'incendie qui aurait éclaté dans une annexe à la maison qui sert de boutique à bricolage. Les flammes se sont propagées dans le toit qui a été éventré à maints endroits. Il va sans dire que l'eau s'est répandue partout et que l'ameublement a été considérablement détérioré.

Hold-up

Pendant que les policiers-pompiers combattaient cet incendie, un hold-up a eu lieu à l'Auberge des Gouverneurs, située au 666 boulevard Laure. La plainte a été enregistrée à 4h15.

Armés d'un revolver, deux "cagoulauds" se sont fait remettre environ \$360 et ils ont pris la fuite dans une camionnette qui a été interceptée quelques minutes plus tard par des policiers en patrouille. L'argent a été récupéré. L'arme et les cagoules ont aussi été trouvées.

Dès hier après-midi, Renaud Bouchard et Henri Guerreault, tous deux âgés de 19 ans, de Sept-Iles, étaient mis en accusation. Le premier s'est vu refuser tout cautionnement, mais le second a pu recouvrer sa liberté provisoire en attendant la suite des procédures judiciaires.

M. Gaston Labrie était à effectuer de la soudure sur un rail lorsqu'il a été heurté par une machine qui sert à polir les rubans d'acier. C'est ce qu'a révélé l'enquête menée par la Sûreté du Québec à Sept-Iles.

Agé de 30 ans et domicilié à Sept-Iles, M. Labrie était à l'emploi de Québec North Shore et il a été tué vers 10h30, lundi matin, au millage 128 de la voie ferrée reliant Labrador City à Sept-Iles.

Selon la SQ, M. Labrie n'a pas entendu venir le polisseur de rails qui a la longueur de deux wagons et qui se déplace seul. Son appareil à souder faisait du bruit. Son compagnon de travail s'était un peu éloigné et il n'a pas eu le temps de le prévenir.

L'enquête du coroner a été ouverte à la morgue Mallette, de Sept-Iles, et elle a été ajournée à une date indéterminée.

Annoncez votre nomination dans
LE SOLEIL
vous serez connu du jour au lendemain
647-3270

PLAN DE FINANCEMENT DISPONIBLE, SI DESIRE!

faits divers

Six ans de prison à Tardif

par **Lucien LATULIPPE**

Ludger Tardif, de Chandler, a écopé de six ans de pénitencier, hier, au palais de justice de New Carlisle. La semaine dernière, il avait reconnu sa culpabilité à l'accusation d'homicide involontaire.

Cette accusation avait été portée contre Tardif, âgé de 28 ans, à la suite de l'incendie de l'hôtel Paspébiac, le 2 mai dernier, dans lequel avait péri Claudion Maldemay, âgé de 42 ans, employé de l'hôtel. Tardif avait mis le feu à l'hôtel vers 4h.

Le juge Roch Roy a imposé à Tardif deux autres sentences d'un an, mais concurrentes à la première, l'une pour vol et incendie d'un camion et l'autre, pour méfaits.

Lors de l'incendie, six autres personnes avaient échappé de justesse à la mort et quelques-unes s'étaient blessées en sautant par une fenêtre. Le feu a aussi entraîné des pertes matérielles évaluées à \$300,000.

Tardif était entré par effraction dans l'hôtel et il a été vu par un témoin qui l'a identifié. En sortant, il s'est assis dans une jeep qui était garée non loin de l'hôtel et qui a pris feu.

Par la suite, Tardif avait volé un camion qu'il a dirigé dans un chemin de bois où il s'est enlisé. Ce véhicule a été détruit par le feu et le suspect est revenu à pied à Paspébiac où il a été arrêté vers 9h, le matin du 2 mai.

Début du procès de l'amie de "Myram"

(PC) — Le procès de Pauline Douville relativement à l'incident survenu le 24 septembre dernier au bureau du président de l'Assemblée nationale, a débuté hier à Québec.

Le ministère public a déposé en preuve les notes sténographiques de l'enquête préliminaire et la cause a ensuite été remise au 5 janvier.

La jeune femme de 25 ans, qui avait occupé le bureau de M. Claude Vaillancourt pendant quelques heures avec un compagnon, Daniel "Myram" Laflamme, est accusée d'avoir eu illégalement en sa possession un revolver au CO2, un revolver à balles blanches et un couteau, dans le but de commettre une infraction.

L'incident avait créé tout un émoi sur la colline parlementaire et nécessité l'intervention de l'escouade tactique de la Sûreté du Québec.

Quant à Laflamme, il a déjà reconnu sa culpabilité à une accusation réduite d'avoir troublé la paix en flânant dans un endroit public et il a été condamné à une peine d'emprisonnement d'un an avec sursis.

Yockell condamné à 3 ans pour vol

par **Lucien LATULIPPE**

Pris en flagrant délit de vol avec effraction dans le magasin Le Tigre géant, situé sur le boulevard Saint-Germain, à Rimouski, Ronald Yockell, âgé de 34 ans, de Rimouski, a avoué sa culpabilité et le juge Charles-B. Quimper, l'a condamné à trois ans de pénitencier.

Ses deux présumés complices ont opté pour un procès devant jury et leur enquête préliminaire a été fixée au 19 janvier. Ils ont bénéficié d'un cautionnement.

Le trio avait été surpris par des policiers de Rimouski, le 21 octobre, en train de tenter d'ouvrir le coffre-fort. Du butin d'une valeur de \$6,000 avait de plus été déplacé et transporté dans un véhicule garé tout près.



**PLACE STE-FOY,
UN NOËL À VOTRE GOÛT
TOUT EN BEAUTÉ,
UN NOËL INOUBLIABLE**

La saison féérique des fêtes nous arrive très bientôt et, à Place Ste-Foy, vous saurez sûrement profiter de notre choix superbe pour combler tous les désirs de ceux qui sont près de vous.

Place Ste-Foy vous prépare un Noël à votre goût, tout en beauté, un Noël inoubliable.



VENTE DE TAPIS

Pot-pourri

La folle vente Pot-Pourri de Tapis Métropolitain vous fait profiter des meilleures offres possibles d'un seul coup. Il y en a pour tous les goûts. Venez vite afin de profiter du meilleur choix.

ESCOMPTE

40%

JUSQU'À

Surveillez les étiquettes «Escompte» et profitez de rabais jusqu'à 40% sur des tapis de marques renommées dans toute une variété de styles et de couleurs.

La fameuse offre de Tapis Métropolitain

3 POUR 1

Pour le prix du tapis, vous obtenez:

- un tapis de première qualité
- un sous-tapis moelleux **GRATUIT**
- l'installation professionnelle garantie à vie **GRATUITE**

Tout ça aux bas prix de Tapis Métropolitain
Recherchez l'étiquette 3 pour 1.

Pour chaque 3 verges carrées de tapis ou de prélat que vous payez au bas prix régulier de Tapis Métropolitain, vous obtenez la 4e verge carrée tout à fait gratuitement.

3+1

Exemple:
Achetez 60 v.c. et vous ne payez que 45 v.c.
Achetez 40 v.c. et vous ne payez que 30 v.c.
Achetez 20 v.c. et vous ne payez que 15 v.c.

Recherchez les rouleaux de tapis et de prélat spécialement étiquetés.

COUPONS DE TAPIS

2 POUR 1

Pour tout achat de deux coupons*, le moins cher est **GRATUIT**

Embellissez une pièce en beauté à très bon compte
* Coupons de 12 pieds x 6 pieds et moins

25% DE RABAIS

Obtenez 25% de rabais à l'achat d'un coupon* de tapis de qualité, de la couleur qui vous plaît.
* Coupons de 12 pieds x 6 pieds à 12 pieds x 15 pieds.

GRATUIT

- **INSTALLATION GRATUITE** Sur tous les superbes tapis spécialement étiquetés. Parlez-en au représentant.
- **SOUS-TAPIS GRATUIT** À l'achat de n'importe quelle carpepe en magasin, obtenez **GRATUITEMENT** un sous-tapis moelleux.



Obtenez la fameuse garantie de Tapis Métropolitain

- Garantie de marchandises de première qualité
- Garantie de 100 jours du plus bas prix
- Garantie à vie sur l'installation

"La variété ça les connaît eux aussi."

TAPIS Métropolitain

20 ENTREPÔTS À TRAVERS LE CANADA

215 boul. Hamel

(face à l'hôpital Christ-Roi)

681-3514





CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE DE QUÉBEC INC.
180, rue Blouin
Ville Vanier, Québec, P.Q.
G1M 1E3
Tél.: (418) 681-3501

Les emplois bénévoles disponibles cette semaine sont:

- Un poste de conseiller pour le comité de financement du Centre de parrainage civique de Québec.

- Un agent de publicité et de promotion pour le recrutement des aides bénévoles au Centre de parrainage civique de Québec.

- Un professeur pour donner des cours de conversation anglaise au Carrefour du Plateau.

- Deux ou trois serveurs pour distribuer les cabarets et aider les patients à manger, entre 17h et 18h, cinq jours par semaine, à l'hôpital Sainte-Monique.

Les intéressés auront plus de renseignements en téléphonant, durant les heures ouvrables, au Centre d'action bénévole de Québec Inc., 681-3501.



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

On demande des paires de frères

Dans le cadre d'un programme de recherche sur la génétique des propriétés métaboliques et des capacités et puissances musculaires, des chercheurs du laboratoire des sciences de l'activité physique du PEPS de l'université Laval ont besoin de la collaboration de 50 paires de frères ayant 16 ans et plus.

La participation à cette recherche nécessite cinq visites au laboratoire à l'intérieur d'une pé-

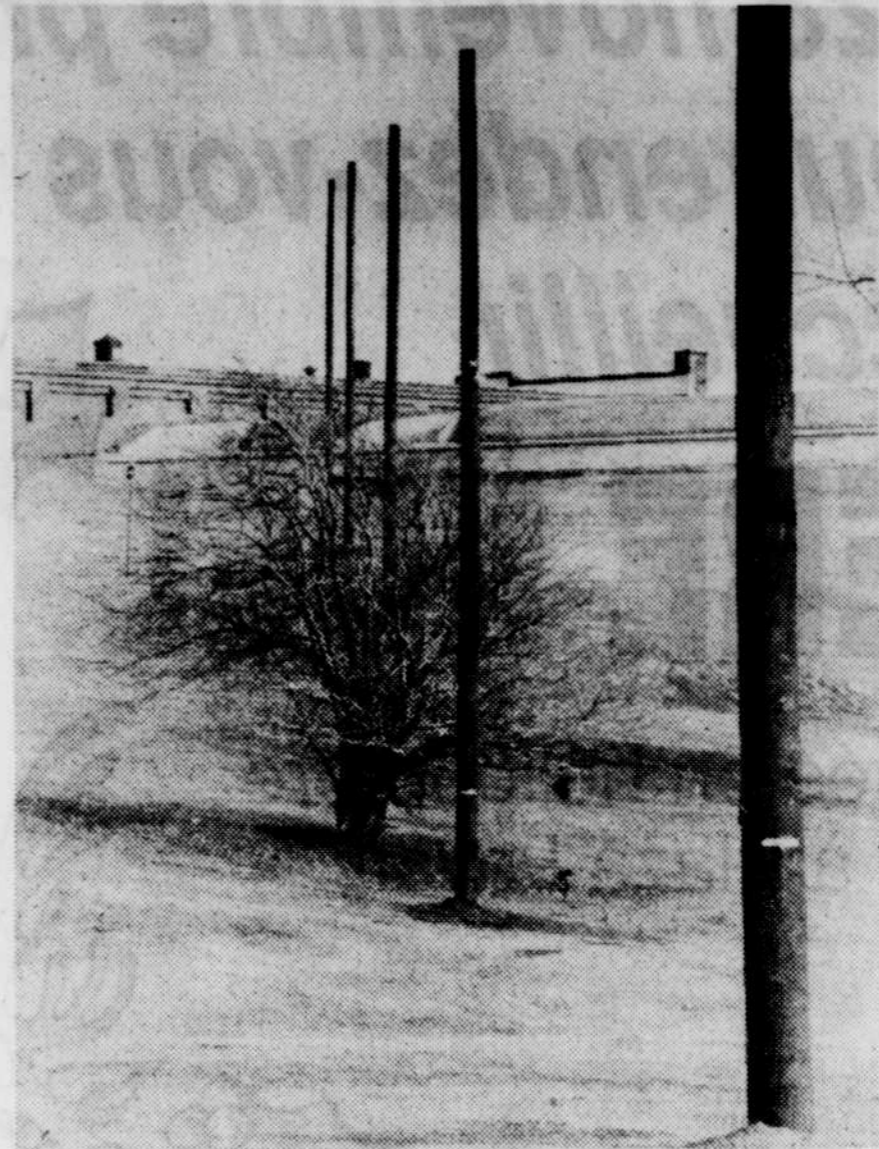
riode de deux semaines. Dans cette étude, les tests et mesures effectués permettent de renseigner les participants sur leur puissance aérobie maximale, leur capacité anaérobie alactacide (là j'en perds mon latin)...et plusieurs autres biobites du même acabit.

Les participants devront se soumettre à des prises de sang et à un prélèvement à l'aiguille d'un échantillon de muscle. Toutes les procédures employées dans cette recherche ont été approuvées par le comité de déontologie médicale de l'université Laval.

Les frères qui seraient désireux de collaborer à ces recherches ou d'en savoir davantage sont priés de s'adresser au local 0237 du laboratoire du PEPS ou de téléphoner à Gilles Lortie ou Jean-Aimé Simoneau à 656-7003.

C'est le moment ou jamais de connaître votre capacité anaérobie alactacide. Si jamais cela a quelque chose à voir avec les prouesses amoureuses, faites-moi signe, je suis volontaire.

Les monstres sont plantés



Si vous passez sur les plaines d'Abraham, ces jours-ci, vous remarquerez qu'Hydro-Québec vient de planter une demi-douzaine de poteaux créosotés et absolument dégueulasses entre la citadelle de Québec d'une part et le manège militaire d'autre part.

C'est laid, c'est archi-laid; ça défigure le paysage et, quand ces poteaux soutiendront les fils qu'ils doivent amener d'un point à l'autre, ce sera encore pire puisqu'il n'y a pas un seul fil électrique de suspendu dans le parc des champs de bataille.

C'est à la suite d'une demande des autorités de la citadelle de Québec qu'Hydro-Québec a décidé de tirer cette ligne électrique. En effet, le commandant de la Citadelle, à la suite d'un bris dans le système de chauffage, a décidé de transformer sa bouilloire au mazout en bouilloire électrique. Pour ce faire, il avait besoin davantage de courant.

Il ne s'agit là, heureusement, que d'une ligne temporaire. Hydro devait faire vite puisque la Citadelle était partiellement privée de chauffage et l'implantation d'une ligne électrique aérienne se fait beaucoup plus rapidement qu'une ligne électrique souterraine. "Normalement, au printemps, une ligne souterraine sera amenée du manège à la Citadelle et les poteaux seront retirés du paysage."

Cette nouvelle avait d'ailleurs déjà été annoncée dans les médias d'information, il y a quelques semaines, avant que les poteaux ne soient plantés. La plantation des monstres devait cependant produire un choc plus électrique que la nouvelle.

Le Soleil, Yvon Mongrain



Ginette Berthiaume, portraitiste réaliste, exécute toutes ses toiles à la peinture à l'huile. Son talent de portraitiste est remarquable.

Il n'y a pas foule au deuxième salon de l'artiste-peintre

Depuis la fin de la semaine dernière, le deuxième Salon de l'artiste-peintre bat son plein au Centre municipal des congrès de Place Québec. On devrait plutôt écrire "bat son vide" parce que les visiteurs sont rares, malheureusement.

J'ai visité hier ce deuxième Salon de l'artiste-peintre. Un salon de beaucoup supérieur à celui qui avait été offert l'an dernier. Environ 75 artistes y exposent près de 3.000 tableaux. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Les croûtes les moins chères se vendent environ \$15 et les peintures les plus chères sont aux alentours de \$500. Entre les deux la marge est grande et si on peut trouver plusieurs petits tableaux, à \$25, \$40 et \$50, on en dénombre beaucoup qui se vendent \$125, \$150 ou \$200. Mieux encore, plusieurs des artistes se sont dits prêts à ne vendre que la toile et à en soustraire le prix du cadre si l'acheteur le désire. Certains peintres, c'est le cas par exemple de Rolande-V. St-Pierre, affichent deux prix pour le même tableau, un prix avec le cadre et l'autre sans cadre.

Le deuxième Salon de l'artiste-peintre ne se terminera que le 29 novembre, soit dimanche soir. La salle est ouverte de 12h à 22h tous les jours. Les artistes sont de meilleure valeur que l'an dernier; l'éventail des prix est mieux équilibré

et enfin, dans la majorité des cas, on ne force pas la vente du cadre mais de l'oeuvre.

Plusieurs participent à cette expo-vente: mentionnons Claudette Rhéaume, Mignonne Ouellet, Thessa Doyon de Thetford-Mines et ses oeuvres magnifiques; la portraitiste réaliste Ginette Berthiaume, une autodidacte qui exécute des huiles superbes; Carmen Rivard et ses miniatures intéressantes; Gisèle Audet Deblois; Marcelle Pondy, la mère de Mirreille, l'ex-reine du Carnaval, qui fait un deuxième début dans la peinture...et quelques hommes bien sûr.

Les grands, les très grands noms de la peinture ne sont pas présents à ce salon malheureusement. Ce n'est pas nécessairement une lacune puisque ces noms-là, ces oeuvres-là, on peut toujours les acheter dans les grandes galeries d'art.

Le seul malheur finalement, c'est que ce Salon de l'artiste-peintre ne soit pas connu davantage et que les Québécois ne sachent pas qu'il se déroule présentement à Place Québec. La campagne de promotion n'a pas été très forte, sinon inexistante.

Le deuxième Salon de l'artiste-peintre se continue toute la semaine, et le prix d'entrée, pour les adultes, a été fixé à \$2,50. Les gens de l'âge d'or sont admis pour \$1 et les enfants gratuitement.

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Brunch des Gouverneurs

La Jeune Chambre de Québec tiendra, dimanche, le 29 novembre un brunch dit "des Gouverneurs", en la salle Lauzon de l'Auberge des Gouverneurs de Place Hauteville, à l'occasion de la présentation du dernier budget fédéral. Quatre spécialistes discuteront alors de ce budget soit MM. Pierre Fortin, économiste; Gaétan Drolet, avocat; François Gagnon, C.A.; et Marcel Samson, administrateur. Le déjeuner débute à 10h et il demande un droit d'admission de \$8.

Collecte à Giffard

Les Chevaliers de Colomb de Giffard solliciteront les citoyens de la côte de Beauport, samedi le 28, durant toute la journée, dans le but de recueillir des provisions pour les paniers de Noël préparés par la Saint-Vincent-de-Paul.

La maison "Elle"

C'est la maison "Elle" qui, cette année, a dispensé aux duchesses

du 28e Carnaval les différents cours nécessaires à la formation de ces ambassadrices du Carnaval. Cette commandite, selon le Président du Carnaval Yves Patenaude, est évaluée à \$1.500. La maison "Elle" célèbre cette année son 10e anniversaire.

Poupées du Montréal Trust

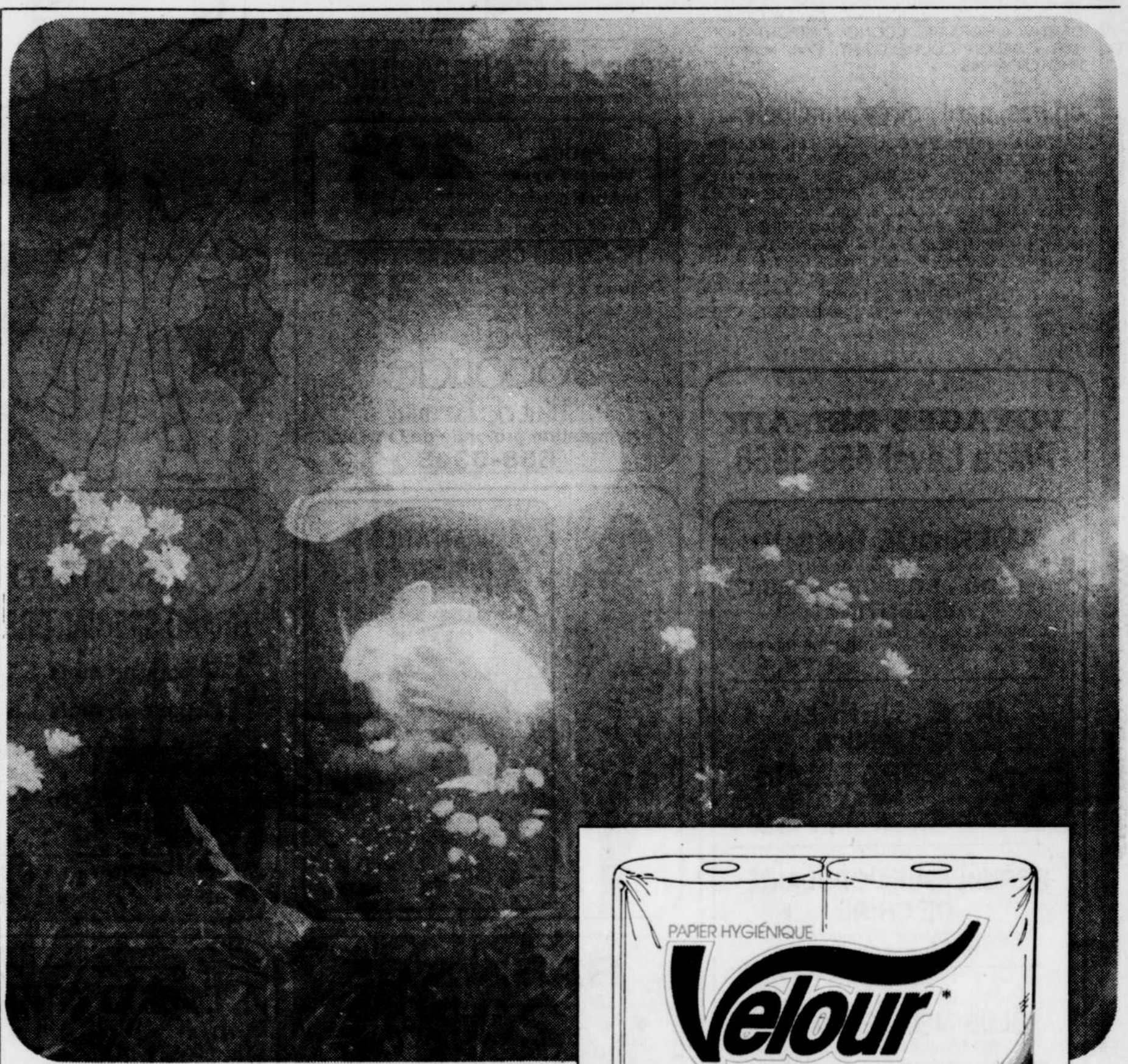
Le concours annuel de poupées costumées du Montréal Trust a pu compter cette année sur une participation des plus enthousiastes de la part du public permettant de doubler la quantité de poupées qui seront remises, à l'occasion de Noël, à des enfants du Mont-d'Youville, du centre d'adaptation Jeunesse et du centre Cardinal-Villeneuve. Le concours se termine le jeudi 3 décembre, par une sélection des gagnantes de chaque catégorie. La grande finale se déroulera cette année à Vancouver.

Entente à Loto-Québec

Les 87 représentants des quatre bureaux régionaux de Loto-Québec ont signé lundi un nouveau contrat de travail. L'entente, rétroactive au premier janvier 1980, prendra fin le 31 décembre 1982.

Les représentants, qui agissent comme intermédiaires auprès des marchands de billets de loterie, s'intègrent ainsi au Syndicat des travailleurs de la Société des loteries et courses.

JOUETS
"Neufs et presque neufs"
ACHAT ET VENTE
LA JOUJOUTIQUE
(QUÉBEC) ENR.
381-A, 14e Rue, Québec
522-2288

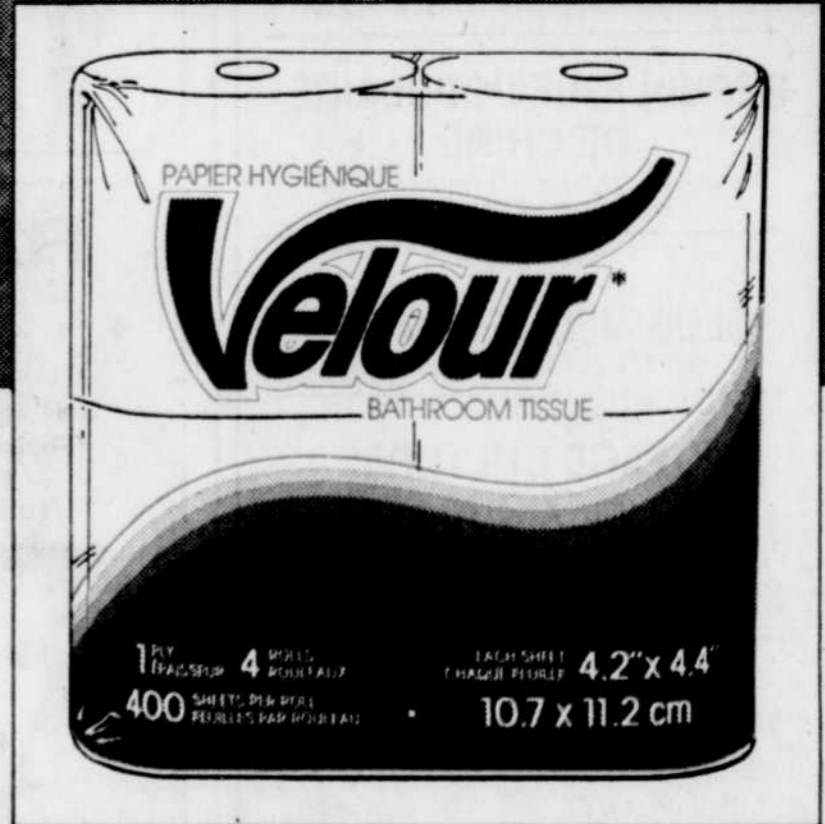


IL N'Y A PAS DE COMPARAISON

Les papiers hygiéniques peuvent se ressembler... mais ils ne se comparent pas.

Avec le nouveau papier hygiénique Velour, le nom dit tout: au premier essai on apprécie sa douceur et son prix des plus abordables.

Qui pense Velour, pense douceur.



PRODUIT FABRIQUÉ AU CANADA * MARQUE DE COMMERCE DE KIMBERLY-CLARK DU CANADA LIMITÉE

Le 28 novembre prochain, à 10h.
soyez au rendez-vous
pour accueillir
LE PÈRE NOËL

fait son arrivée en hélicoptère
 Ce sera fête à Plaza Laval!

en haut...

PROVIGO - CAFE CAMPUS - BANQUE NATIONALE - RESTAURANT SAINT-GERMAIN - SOCIÉTÉ DES ALCOOLS - JAC & GIL - PHARMACIE GODIN ET OUDAR - DELTANET - BEDARD LOUIS - QUINCAILLERIE LAVALLOISE - AUX MILLE DELICES - BOUTIQUE MASCULINE - BOUTIQUE ATHENA - VOYAGE BEL-AIR - BIJOUTHERIE - LA GALERIE DART-V - LIBRAIRIE ECONO - IMPORTATIONS JAR - SALON COUPE D'ART, Coif. hommes - PHOTO GARBIS

en bas, par l'entrée principale...

SANTE ET FORME - BOUTIQUE LES SOLDES - BOUTIQUES CLAUDE R. GODBOUT - LA JOCONDE - SALON VALÉRIE, Coif. dames - LA PLAZA DE L'UNIFORME - BRONZAGE SOLEIL DORE - MARIE ET CLAUDE, Vêt. enfants - BOUTIQUE L'OEILLET, Fleuriste - CHAUSSURES RAYMONDE - BOUTIQUE JALU - IMAGINE, Déc. int. - BOUTIQUE ORPHELIE - BOUTIQUE GERCO CUIR - BOUTIQUE OPHELIE - COUTURE RIAD - MELODIA MUSIQUE - LA BOITE A LAINE - PIERRE LA-POINTE EQUITATION - CASSE-CROUTE CHEZ SERGE

SPECIAL BEAUTE POUR NOËL
 en vigueur du 25 nov. au 5 déc. 1981

TRAITEMENT FACIAL 20⁰⁰
 Valeur 25 \$ pour

Incluant: nettoyage en profondeur, sérum biologique, massage manuel, masque choc relaxant.

TRAITEMENT COLLAGENE INTEGRAL 25⁰⁰
 Valeur 37 \$ pour

La Joconde
 institut de beauté
 Hydratation profonde de la peau.
 658-0343

VOYAGES BEL-AIR
 Plaza Laval 653-3366

AMERIQUE DU SUD

Voyage accompagné - Guide de langue française
PEROU - BOLIVIE - BRESIL ARGENTINE
 Départs: 12 février - 6 mars - 19 mars - 10 avril 82 **\$1472⁵⁰**

INDE - NEPAL - SRI LANKA
 avec TERRATOURS

Départs: 16 février - 13 mars - 7 juillet 1982 **\$1799⁵⁰**
 24 jours

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Départs de Montréal: 27 mars - 1er mai - 10 juillet - 9 octobre

Nous représentons le
CLUB MEDITERRANEE
 N'oubliez pas de réserver tôt

VOYAGE CULTUREL MEXIQUE

Guide de langue française
 Départ: 23 décembre - 2 semaines **\$850⁰⁰**

Une agence de voyages, c'est plus qu'une ligne aérienne - nous représentons toutes les lignes aériennes - nous vous offrons circuits, hôtels, croisières, voitures, etc.
 Détenteur d'un permis du Québec



IMPORTATIONS INDIENNES

Grand choix de robes et chemisiers soldés en permanence

(exclusivité: vêtements faits à la main)

MODE ja Gu
 (sous-sol)
 651-4113



STUDIO SANTE ET FORME

GRAND SPECIAL DES FETES

\$20 pour un mois (gymnase inclus)

\$15 pour un mois (gymnase non inclus)

7 jours par semaine, pour hommes et femmes, pour toutes les facilités suivantes:

GYMNASÉ BAIN TOURBILLON BAIN SAUNA BAIN FINLANDAIS DOUCHE ECOSSAISE PISCINE SOLARIUM CHAMBRE D'EUCALYPTUS BAR A JUS SALLE DE MESSAGES

Pour renseignements: **659-4838 659-4837**

Boutique Marie et Claude
 Spécialistes de vêtements pour enfants



RABAIS de

20% à 30%

Aussi rabais de 10% à 20% sur toute la marchandise en magasin

• Spéciaux en vigueur jusqu'au 24 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks

653-1556

RABAIS DE 20%

sur les robes en magasin
 Robes chics ou tout-aller
 Rabais en vigueur jusqu'au 30 novembre



Boutique ATHÉNA
 653-3237

OFFREZ À NOËL!

Des bijoux ou montres de

LA BIJOUTHERIE

Nos prix sont réduits de

20%, 50%

Bijouterie INC.

PLAZA LAVAL
 2750, chemin Ste-Foy
 658-0683

REDUCTION de

20%

sur la lingerie

telle que: soutiens-gorge, robes de nuit, robes d'intérieur

• Rabais en vigueur jusqu'au 24 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks

LA PLAZA DE L'UNIFORME
 Plaza Laval (sous-sol)
 653-8554

N'oubliez pas, le samedi 28 novembre, le Père Noël sera à

PLAZA LAVAL

2750, chemin Ste-Foy



Le camion de secours, avec son équipement incluant la mâchoire de vie, et une ambulance du service policier de la ville de Ste-Foy seront présents sur le terrain de stationnement de Plaza Laval. Le personnel policier se fera un plaisir de vous renseigner sur ces services.